

Domaine politique

Développement et coopération

Plan directeur de recherche

2017–2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Plan directeur de recherche 2017–2020

Auteur :

Dominique Simone Rychen (DDC)

Participation :

Peter Beez, Markus Bürli, Brigitte Colarte-Dürr, Patricia Gomes Vieira Mendes, Susanne Hausmann, Silja Kohler, Charlotte Nager, Nils Rosemann, Jacqueline Schmid, Carmen Thoennissen, Stefanie von Moos, Susanne Zumstein (DDC)

Langue originale : allemand

L'auteur remercie la Commission suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE) pour ses précieux commentaires.

Domaine politique
Développement et coopération
**Plan directeur de recherche
2017–2020**

Table des matières

1. Introduction	6
2. Vue d'ensemble du domaine politique	7
2.1. Compétences	7
2.2. Délimitation	7
2.2.1. La recherche dans le cadre de la contribution à l'élargissement de l'UE	7
2.2.2. La recherche dans le domaine FRI	8
2.2.3. Priorités de la recherche en matière de politique de sécurité et de paix	8
2.3. Objectifs stratégiques de la coopération internationale	8
2.4. Bases légales et mandat	10
2.5. Politique de la DDC en matière de recherche	10
2.5.1. Importance de la recherche	10
2.5.2. Principaux objectifs de la recherche	10
2.5.3. Principes régissant les investissements dans la recherche	11
2.6. Rétrospective de la période 2013 – 2016	12
2.7. Financement (2013-2016)	14
2.8. Enjeux et perspectives de la coopération internationale	14
3. Thèmes prioritaires de la coopération au développement et de la recherche	16
3.1. Priorités thématiques	16
3.2. Axes de recherche	16
3.2.1. Changement climatique et environnement	18

3.2.2. Agriculture et sécurité alimentaire	19
3.2.3. Eau	20
3.2.4. Santé	22
3.2.5. L'emploi dans le contexte du développement durable	23
3.2.6. Prévention des conflits et fragilité	24
3.2.7. Recherche dans le cadre de la coopération avec l'Europe de l'Est	25
4. Financement 2017-2020	26
4.1. Conséquences des mesures d'économies prises dans le cadre du CRT 2014	26
5. Acteurs et interfaces clés dans le secteur de la recherche	27
5.1. Description des principaux acteurs	27
5.2. Interfaces avec les institutions de promotion de la recherche	27
5.3. Interfaces avec les autres offices de la Confédération	27
6. Organisation et assurance qualité	28
6.1. Organisation interne	28
6.2. Accompagnement scientifique	29
6.3. Assurance qualité	29
6.4. Transfert de connaissances et de technologies et diffusion du savoir	30
7. Liste des abréviations	33
8. Appendice	34

1. Introduction

« Un monde en paix et sans pauvreté, pour un développement durable », tel est le but de la coopération internationale (CI) de la Suisse, qui œuvre à la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux, au soulagement des populations dans le besoin, à la promotion de la paix et au respect des droits de l'homme.

Conformément à son mandat et aux objectifs stratégiques de la coopération internationale, la Direction du développement et de la coopération (DDC) encourage la recherche scientifique dans le domaine du développement et de la coopération, en privilégiant les projets visant l'éradication de la pauvreté en Afrique, en Asie et en Amérique latine et l'avènement d'un développement durable à l'échelle mondiale.

Contrairement à la pratique en vigueur dans les autres offices fédéraux, les projets de recherche qui sont soutenus par la DDC sont financés, non pas par un crédit de recherche, mais par l'aide publique au développement (APD) dans le cadre du message sur la coopération internationale.

Le présent plan directeur expose les enjeux et les objectifs principaux de la coopération internationale de même que les axes de recherche prioritaires dans le domaine du développement et de la coopération.

2. Vue d'ensemble du domaine politique

2.1. Compétences

La coopération internationale fait partie intégrante de la politique étrangère de la Suisse. Au sein du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la DDC est l'organe chargé de la coordination, en collaboration avec d'autres offices fédéraux, de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est, ainsi que de l'aide humanitaire de la Confédération.

La **DDC** opère dans quatre domaines opérationnels :

- La *Coopération régionale*, contribue à la lutte contre la pauvreté dans des pays et des régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qu'elle assiste dans leurs efforts pour surmonter leurs problèmes de développement. Son action vise à améliorer l'accès de groupes de population défavorisés à l'emploi, à un revenu, à l'éducation et aux services de santé, et à favoriser un développement durable.
- La *Coopération globale* : sur le plan multilatéral, la Suisse contribue, en collaborant avec des organisations telles que l'ONU ou la Banque mondiale, à résoudre des problèmes de développement toujours plus complexes. Les programmes globaux de la DDC consacrés au changement climatique, à la sécurité alimentaire, aux migrations et à l'eau intègrent la réduction de la pauvreté dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux.
- La *Coopération avec l'Europe de l'Est* : ce domaine assiste les Etats des Balkans occidentaux et d'Asie centrale sur la voie de l'économie de marché et de la démocratie.
- L'*Aide humanitaire (AH)* : sauver des vies et soulager des souffrances, tel est son mandat. Dans ce domaine, la Confédération fonde son action sur le droit international humanitaire et les principes internationalement reconnus de neutralité,

d'impartialité et d'indépendance. Elle cible avant tout les victimes de crises, de catastrophes et de conflits.

Le domaine politique Développement et coopération comprend aussi le centre de prestations *Coopération et développement économiques* du Secrétariat d'Etat à l'économie (**SECO**), qui promeut la coopération économique avec un certain nombre de pays en développement avancés et avec des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Le SECO concentre son action en faveur d'une croissance économique durable sur la création des bases d'une économie de marché et sur l'intégration des pays partenaires dans l'économie mondiale. Il peut confier des mandats de recherche dans le cadre de sa compétence.

2.2. Délimitation

2.2.1. La recherche dans le cadre de la contribution à l'élargissement de l'UE

En versant sa contribution à l'élargissement, la Suisse investit dans la stabilité et la prospérité de l'Union européenne élargie et réduit les disparités économiques et sociales en son sein. Dans le cadre de cette contribution, la DDC est notamment responsable des questions de recherche.

Depuis 2008, la Suisse soutient des projets de recherche en Bulgarie, en Hongrie, en Lituanie, en Pologne et en Roumanie afin d'aider ces nouveaux Etats membres de l'UE à mettre en place des pratiques de recherche conformes aux règles européennes et de promouvoir la coopération avec ces pays en matière de recherche. Dans le cadre de ces activités, elle encourage la recherche et l'innovation et favorise le renforcement des réseaux scientifiques. Les sujets traités vont de l'environnement aux sciences naturelles, en passant par la santé, les nanotechnologies, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, le programme de bourses d'études Sciex

(*Scientific Exchange Programme between the New Member States and Switzerland*) a permis à plus de 500 jeunes scientifiques issus des nouveaux Etats membres de l'UE d'effectuer un séjour d'une durée limitée en Suisse afin de développer leurs compétences en matière de recherche.

La recherche effectuée dans le cadre de la contribution à l'élargissement de l'UE ne relevant pas de l'APD, elle ne sera plus traitée dans le présent document.

Pour plus d'informations : www.contribution-elandissement.admin.ch.

2.2.2. La recherche dans le cadre du SEFRI

Le **Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation** (SEFRI) est le centre de compétences de la Confédération pour le domaine FRI (formation, recherche et innovation). La stratégie internationale de ce domaine, approuvée par le Conseil fédéral le 30 juin 2010, repose sur la volonté de poursuivre le développement en Suisse d'un système de formation, de recherche et d'innovation compétitif sur le plan international, et de le renforcer durablement en définissant des priorités et des objectifs clairs. Elle couvre les activités qui sont financées dans le cadre des messages FRI. La recherche qui est soutenue dans le cadre de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est relève des objectifs stratégiques de la coopération internationale de la Suisse.

La recherche (qu'elle soit financée par les crédits-cadres FRI ou par ceux de la coopération internationale) peut contribuer à la résolution de problèmes mondiaux, à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, aux échanges transfrontaliers et à l'entente entre les peuples.

Contrairement à la coopération internationale en matière de recherche scientifique et à la promotion des partenariats de recherche bilatéraux dans le cadre du message FRI, la recherche qui bénéficie d'un soutien financier au titre de l'APD a toujours en ligne de mire, parmi d'autres objectifs, la réduction de la pauvreté, conformément au mandat de la DDC.

2.2.3. Priorités de la recherche en matière de politique de sécurité et de paix

La **Direction politique** du DFAE s'occupe notamment de questions relevant de la politique de sécurité, de la promotion de la paix et du renforcement des droits de l'homme. Les priorités de la recherche en matière de sécurité et de paix sont énoncées dans des plans directeurs de recherche sous la houlette du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), en collaboration avec les divisions Sécurité humaine et Politique de sécurité de la Direction politique.

Pour plus de détails, consulter le site Recherche de l'administration fédérale¹.

2.3. Objectifs stratégiques de la coopération internationale

Au cours des dernières décennies, la pauvreté a globalement diminué, des progrès considérables ayant été accomplis dans la lutte contre ce fléau. Selon des calculs de la Banque mondiale, le nombre des personnes qui vivent dans une pauvreté extrême devrait être en 2015 au-dessous des 10 % de la population mondiale. Il n'en reste pas moins que plus de deux milliards d'individus vivent avec moins de deux dollars par jour. Les changements climatiques et environnementaux, les crises économiques, les basculements géopolitiques et les conflits armés, pour ne citer que quelques-uns des enjeux mondiaux, nuisent de plus en plus aux perspectives de développement des pays et des groupes de population pauvres.

L'Agenda 2030 pour le développement durable adopté en septembre 2015 sous l'égide de l'ONU est l'une des réponses de la communauté internationale à la pauvreté dans le monde et aux enjeux contemporains en matière économique, géopolitique, écologique et sociétale. Ses 17 objectifs (voir encadré 1) ont une portée universelle et obligent par conséquent tous les pays à contribuer à leur réalisation.

La coopération internationale de la Suisse s'attachera désormais aux objectifs de développement mondiaux et contribuera, pendant la période 2017-2020, à la mise en œuvre du nouvel Agenda 2030 pour le développement durable.

¹ http://www.ressortforschung.admin.ch/html/themen/frieden_fr.html

Pour favoriser l'avènement d'un monde pacifique et sans pauvreté, engagé dans un développement durable, la coopération internationale poursuit sept objectifs stratégiques :

- contribuer au développement d'un cadre international permettant de relever les défis globaux ;
- prévenir et gérer les crises, les catastrophes et la fragilité, et promouvoir la transformation des conflits ;
- garantir l'accès de tous aux ressources et aux services ;
- promouvoir une croissance économique durable ;
- renforcer l'état de droit et la participation démocratique, soutenir les institutions au service de la société et de l'économie ;
- assurer le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- renforcer l'égalité entre les sexes et les droits des femmes et des filles.

Encadré 1 : Un agenda universel pour le développement durable – 17 objectifs

Lors du Sommet de l'ONU de septembre 2015, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté le nouvel Agenda 2030 pour le développement durable, dont les 17 objectifs « de développement durable » (ODD) doivent être réalisés d'ici à 2030. Ces 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, recouvrent les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable au sein d'un cadre de référence qui tient compte des interactions entre ces trois dimensions. La protection des ressources naturelles et leur utilisation dans une démarche durable sont tout aussi importantes qu'une économie respectueuse de l'être humain et de l'environnement pour permettre à chacun de vivre dans la dignité. L'agenda reconnaît en outre l'importance fondamentale de la paix et de la sécurité, de l'état de droit et de la bonne gouvernance pour le développement durable.



Source : <https://sustainabledevelopment.un.org>

L'Agenda 2030 est un cadre de référence mondial pour les efforts nationaux et internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Contrairement aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui ont permis de réduire de moitié la pauvreté extrême dans le monde entre 2000 et 2015, l'Agenda 2030 a une valeur universelle. Tous les pays sont invités à intégrer ses objectifs dans leurs stratégies nationales et à contribuer à leur réalisation en fonction de leurs capacités.

Les priorités thématiques et géographiques de la DDC se définissent tout d'abord en fonction de leur pertinence par rapport à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la coopération internationale. Elles visent avant tout l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des personnes et le renforcement des cadres institutionnels, en accordant une attention particulière aux couches les plus pauvres de la population en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

2.4. Bases légales et mandat

Conformément à l'art. 54 de la Constitution fédérale, la Confédération contribue « à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ». Cette disposition constitue le fondement de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales² et de l'ordonnance correspondante, du 12 décembre 1977, dont l'art. 29 prévoit explicitement l'encouragement de la recherche scientifique dans le domaine de la coopération au développement³.

L'aide à la transition s'appuie sur la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est⁴, dont la validité doit expirer fin mai 2017. Le Conseil fédéral propose de la proroger jusqu'à 2024. Le projet de renouvellement de cette loi sera présenté au Parlement en 2016.

Le message concernant la coopération internationale de la Suisse 2017-2020 fournit une stratégie complète, qui expose les fondements et l'orientation de la coopération internationale de la Suisse et en finance tous les instruments au moyen de crédits cadres. La recherche scientifique dans le domaine de la coopération au développement et de la coopération avec les pays de l'Est s'aligne sur les objectifs stratégiques et les priorités thématiques de la DDC.

2.5. Politique de la DDC en matière de recherche

2.5.1. Importance de la recherche

Les conditions générales de la coopération internationale ont fondamentalement changé. Sous l'effet des basculements géopolitiques et économiques ainsi que crises et de risques toujours plus complexes, la coopération traditionnelle Nord-Sud et Est-Ouest cède de plus en plus la place à une coopération internationale sur des problèmes mondiaux.

Les problèmes mondiaux, qui affectent surtout les perspectives de développement des pays pauvres, ne pourront être résolus que si la communauté internationale assume ses responsabilités et unit ses efforts. La gestion des risques mondiaux et la transition vers un développement mondial durable exigent une action commune par-delà les frontières géographiques, sectorielles et culturelles.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, la coopération en matière de recherche va gagner en importance. Les innovations politiques et sociales sont aussi nécessaires que les progrès techniques.

La Suisse fonde ses décisions en matière de politique de développement et la réalisation de programmes dans des pays et des régions prioritaires sur des éléments scientifiques. Elle intègre les résultats de la recherche dans ses programmes et dans le dialogue politique thématique afin de résoudre des problèmes mondiaux de développement et de transition.

Forte de décennies de coopération avec des instituts de recherche en Suisse, en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe de l'Est et en Asie centrale et de ses investissements dans des partenariats et des programmes de recherche mondiaux, la coopération internationale suisse a accès à des réseaux internationaux, au savoir scientifique, à des compétences de recherche, à l'innovation et au savoir-faire dans des domaines relevant du développement. Impliquer la recherche dans la coopération internationale est aussi une manière de renforcer la Suisse comme pôle de recherche.

2.5.2. Principaux objectifs de la recherche

Pour la DDC, la recherche et l'innovation ne sont pas une fin en soi mais un moyen de promouvoir un développement mondial durable sans pauvreté.

La DDC soutient des programmes de recherche fondés sur des partenariats et des réseaux de recherche internationaux ; elle encourage aussi la production et la diffusion de savoirs sur des thématiques relevant du développement.

² Loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales

³ Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales

⁴ Loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est

Encadré 2: Définition de la recherche scientifique

Une définition de la notion de recherche a été formulée à partir du manuel de Frascati de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)⁵ et en concertation avec des représentants de la Commission suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE).

Définition de la notion de recherche scientifique :

- La recherche scientifique est étroitement liée à la production, à l'interprétation ou à l'utilisation de savoir. Sont considérées comme des activités de recherche les expérimentations créatives et innovantes qui recourent à des méthodes scientifiques dans les domaines des sciences sociales et politiques, des sciences économiques, de la biologie, des sciences de la nature et de l'environnement, des sciences de la Terre, des sciences de l'ingénieur, de la médecine et de la pharmacie, des mathématiques ou encore des sciences humaines.
- L'approche scientifique implique la formulation de questions de recherche et d'hypothèses. On distingue deux types de recherche : la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

N'entrent pas dans le champ de la recherche scientifique le conseil et l'enseignement dispensés par les établissements universitaires, ni la mise en œuvre par ceux-ci de projets de développement.

⁵ OCDE (2015), Frascati Manual 2015 : Guidelines for Collecting and Reporting Data on Research and Experimental Development, The Measurement of Scientific, Technological and Innovation Activities, Les Editions de l'OCDE, Paris.

En 2010, la DDC a réorienté sa politique en matière de recherche en s'appuyant sur sa longue expérience de la promotion d'une recherche internationale, interdisciplinaire et interculturelle et sur les résultats d'une évaluation indépendante des activités liées à la recherche. Elle a explicitement désigné comme l'objectif principal de la recherche financée par l'APD la production de nouvelles connaissances et de solutions novatrices, et la mise à profit du savoir scientifique au service de la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux. Pour la période 2013-2016, la recherche scientifique était davantage focalisée sur la résolution de problèmes mondiaux et sur la fourniture de biens publics mondiaux aux pays en développement. La DDC a par ailleurs défini le développement durable mondial comme cadre de référence normatif et conceptuel.

Au cours des quatre prochaines années, la DDC va considérablement renforcer son engagement en faveur du développement dans le domaine de l'éducation de base et de la formation professionnelle. La formation tertiaire et la création de capacités de recherche en Afrique, en Asie et en Amérique latine ne sont pas prioritaires pour la coopération bilatérale de la Suisse. Tout est fait cependant pour que les activités de recherche soutenues par l'APD soient organisées de façon à contribuer au renforcement des compétences et des réseaux de recherche sur les thématiques relevant du développement et à exercer une influence positive sur le contexte institutionnel de la recherche en Suisse et dans les pays partenaires.

La promotion de systèmes scientifiques est encouragée dans le cadre d'organisations multilatérales et de forums de coordination des donateurs. La recherche agricole internationale fait notamment l'objet de contributions multilatérales importantes.

2.5.3. Principes régissant les investissements dans la recherche

Le financement de la recherche scientifique au moyen de l'APD est régi par les principes suivants :

- Respect des **objectifs et des priorités thématiques** stratégiques à long terme de la DDC .
- Priorité aux projets focalisés sur la **résolution de problèmes et sur l'application pratique**. Bon nombre de questions de développement et d'avenir se révèlent complexes et supposent une coopération scientifique internationale et interdisciplinaire, et des échanges ciblés avec les politiques et les praticiens.
- Priorité aux projets se distinguant par leur **excellence scientifique** et leur **pertinence en matière de développement** .
- Respect de la **liberté de recherche** en ce qui concerne les questions de recherche et les méthodes .
- Encouragement de la **communication, de la diffusion et de l'application** des résultats. La réflexion sur les effets potentiels des résultats

escomptés sur la résolution de problèmes de développement, sur leur intérêt potentiel pour les groupes de population pauvres dans les pays en développement et sur les modalités d'application pratique et politique des résultats fait partie intégrante de toute activité de recherche. 10 à 15 % du budget d'un projet de recherche doivent être affectés à la communication et à la mise en pratique.

- Respect du **principe de concurrence** dans l'attribution des fonds .
- Fonctionnement dans un **esprit de partenariat** avec, pour cadre de référence, les onze principes de la Commission suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE)⁶ .
- Soumission des résultats au principe de l'« **open access** » .
- **Accompagnement thématique** des travaux par la DDC .
- Collaboration de la DDC avec d'autres donateurs lorsque c'est judicieux et utile, et **coordination** de son soutien à la recherche aux échelons national et international.

2.6. Rétrospective de la période 2013 – 2016

Aboutissement d'importants programmes de recherche Nord-Sud

Plusieurs programmes de recherche Nord-Sud de longue durée ont été menés à bien, notamment le Pôle de recherche national (PRN) Nord-Sud, que la DDC a soutenu pendant douze ans en y injectant 42,5 millions de francs, et auquel ont participé six établissements de recherche suisses et quelque 140 organisations partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Entre 2001 et 2013, quelque 1250 chercheurs du monde entier ont travaillé sur des thématiques telles que la pauvreté, les conflits, les migrations, la santé, le traitement des eaux, les ressources naturelles, le développement régional et la gestion des affaires publiques, publiant plus de 2300 documents, dont plus de 65 bulletins de politique générale (*policy briefs*). Toutes ces publications sont disponibles gratuitement sur le site du PRN Nord-Sud⁷.

Autre exemple : le *Research Fellow Partnership Programme for Agriculture, Forestry and Natural Resources* (RFPP) dirigé par l'EPF de Zurich. Ce programme a bénéficié de l'aide de la DDC pendant ses

20 ans d'existence (1996-2015), pour un montant de 12,5 millions de francs. Il a donné lieu à l'octroi de 57 bourses. Les résultats des recherches sont publiés sur le site de l'EPF⁸.

Mise en œuvre de la politique de recherche, focalisation sur les problèmes mondiaux

Conformément aux objectifs stratégiques à long terme de la coopération internationale suisse, et en s'appuyant sur une évaluation globale indépendante du portefeuille de recherche, la DDC a redéfini sa politique en matière de recherche en 2010. Les réformes correspondantes ont été mises en œuvre dans le cadre de la coopération internationale 2013-16.

Pour répondre aux risques, aux crises, aux incertitudes et aux inégalités qui affectent la planète, la recherche a été refocalisée sur la résolution de problèmes mondiaux, relevant du développement, dans les régions et les pays pauvres. La DDC a notamment lancé en 2012, avec le Fonds national suisse (FNS), le programme suisse de recherche sur les problèmes de développement mondiaux (*Swiss Programme for Research on Global Issues for Development*, plus connu sous le nom de programme r4d, www.r4d.ch [en]), pour une période de dix ans.

Les moyens de l'APD précédemment consacrés à la recherche « Nord-Sud », libre sur les plans thématique et géographique, ont été regroupés et sont désormais investis dans le programme r4d (2012-22), qui a pour but suprême de développer, au moyen d'une recherche d'excellence axée sur le développement, des solutions, des méthodes, des produits et des concepts innovants et de les mettre au service d'un développement durable mondial, afin de réduire la pauvreté et les risques mondiaux et de préserver les biens publics globaux dans les pays pauvres, au profit des groupes de population défavorisés. Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'encourager une recherche interdisciplinaire axée sur la résolution de problèmes. D'échanges avec des acteurs clés et des bénéficiaires futurs, et la mise en œuvre des résultats obtenus font partie intégrante des activités de recherche.

Le programme r4d recouvre un vaste champ thématique dominé par cinq sujets : les causes et mécanismes de résolution des conflits sociaux dans un contexte institutionnel faible ; l'emploi dans le contexte du développement durable ; l'innovation dans les systèmes agricoles et alimentaires pour la sécurité alimentaire ; la gestion durable des écosystèmes ainsi que les systèmes de prévoyance et les mécanismes de financement dans le secteur de la santé publique. Depuis 2012, il a mis au concours cinq thèmes pour des projets de recherche d'une

6 http://www.sciencesnaturelles.ch/organisations/kfpe/11_principles_7_questions?_ga=1.75529237.1851817837.1452158689
7 <http://www.nccr-north-south.ch/> (en)

8 http://www.rfpp.ethz.ch/box_feeder/RFPP_FACTSHEETS.pdf (en)

durée de six ans, et deux autres pour des projets de trois ans. Une nouvelle mise au concours est prévue en 2016. L'évaluation et l'accompagnement des projets de recherche sont assurés par six organes d'experts internationaux.

Le programme r4d permet à des chercheurs suisses, africains, asiatiques et latino-américains de réaliser conjointement des projets de recherche au sein de réseaux mondiaux. A ce jour, 28 projets réunissant des partenaires de 37 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont été approuvés. La majeure partie des activités de recherche est réalisée dans des pays en développement africains, et en collaboration avec eux. Ces projets sont conçus de telle manière que leurs résultats seront intégrés au dialogue politique et sociétal sur les thématiques mondiales.

La recherche agricole internationale – un engagement multilatéral

Dans le cadre de son engagement multilatéral, la DDC soutient le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR). A l'issue d'une grande réforme interne menée en 2008, le CGIAR a lancé en 2011 et en 2012 seize programmes de recherche (CRP) consacrés à la lutte contre la pauvreté, à l'augmentation de la sécurité alimentaire et à la promotion d'une alimentation équilibrée ainsi qu'à la gestion durable des ressources. Les CRP regroupent sur les plans national, régional et international les travaux de différents centres de recherche du CGIAR et d'institutions partenaires sur des thématiques spécifiques. Les CRP ayant fait leurs preuves comme modèle de travail et de financement pour l'organisation de la recherche internationale, un nouveau cadre stratégique 2016-2030 (Strategy and Results Framework) a été défini en 2015. Axé sur les grands enjeux internationaux, il permet au CGIAR : a) de se composer un portefeuille de recherche cohérent ; b) de planifier sa contribution à la réalisation des ODD et de définir des objectifs communs avec ses partenaires, et c) de mesurer les effets de sa recherche. La deuxième génération de CRP sera élaborée en 2015-2016 à partir de ce nouveau cadre stratégique avant d'être soumise au Fonds du CGIAR, dont la Suisse est membre, en vue de son financement.

Encouragement de la recherche dans le cadre de la coopération avec les pays de l'Est

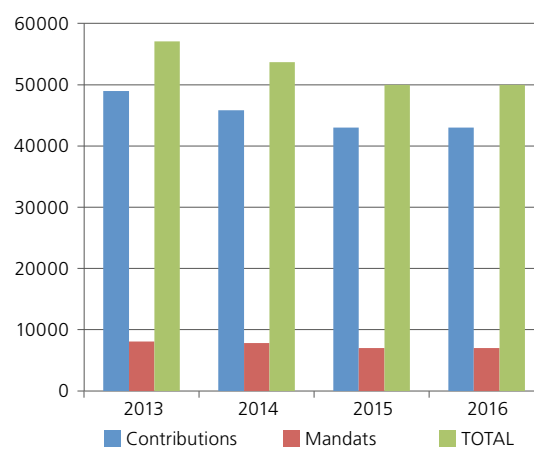
En Europe de l'Est, les programmes de recherche sont axés sur les défis des pays en transition des Balkans occidentaux. La Suisse a soutenu des projets de recherche menés conjointement par des universités suisses et d'Europe de l'Est dans le cadre de deux programmes : SCOPES (*Scientific co-operation between Eastern Europe and Switzerland*), soutenu par la DDC et mis en œuvre par le FNS, dont on a célébré les 25 ans en 2015, et le *Regional Research Promotion Programme* (RRPP), qui est

focalisé sur les pays définis comme prioritaires par la DDC : l'Albanie, la Bosnie et Herzégovine, le Kosovo, la Macédoine et la Serbie. Le RRPP, géré par l'Institut interfacultaire de l'Europe Orientale et Centrale de l'Université de Fribourg, vise l'amélioration des capacités de recherche et la mise en réseau de chercheurs en sciences sociales dans la région. Les deux programmes, SCOPES et le RRPP, prendront fin en 2016. La coopération avec les pays de l'Est porte de plus en plus sur des aspects systémiques. Aussi la DDC a-t-elle développé une nouvelle approche, plus large, du soutien à la recherche en sciences sociales dans les Balkans occidentaux, qui tient compte du contexte juridique et financier de ce secteur. Le programme qui en a résulté, *Performing and Responsive Social Sciences* (PERFORM), est mis en œuvre en Albanie et en Serbie par un consortium depuis le début 2015.

2.7. Financement (2013-2016)

Investissements en faveur de la recherche⁹ par mandat et par montant (en milliers de francs)

Contrairement à la pratique en vigueur dans les autres offices fédéraux, les projets de recherche qui sont soutenus par la DDC ne relèvent pas, pour leur financement et leur gestion, d'un crédit de recherche.



En vertu de dispositions spéciales (voir chap. 2.4), ils sont financés par l'APD conformément aux crédits cadres correspondants de la coopération internationale, afin de soutenir les objectifs stratégiques de celle-ci.

Les investissements annuels sont déterminés par les versements effectifs. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par le mode de versement à l'intérieur d'un cycle de projet, qui peut varier fortement, surtout pour les projets de longue durée.

⁹ Les dépenses effectives des années 2015 et 2016 ne sont pas encore connues. Il s'agit de valeurs indicatives.

Le montant de loin le plus important (15,5 millions de francs par an) est destiné à la recherche agricole internationale dans le cadre de l'engagement multilatéral.

Le système d'information ARAMIS recense les programmes et les projets de recherche de même que les projets de développement ayant une composante de recherche. Des informations détaillées figurent dans la base de données de la DDC¹⁰ où sont enregistrés tous les projets et programmes de développement, y compris les programmes de recherche, de quoi se faire une idée des activités concrètes de la DDC.

Encadré 3 : Base de données ARAMIS

ARAMIS est un système d'information sur les projets de recherche réalisés ou financés par l'administration fédérale suisse.

Son moteur de recherche permet de retrouver tous les projets publics enregistrés dans la base,

y compris ceux qui sont soutenus par la DDC.

<http://www.aramis.admin.ch>

2.8. Enjeux et perspectives de la coopération internationale

Ce chapitre esquisse les enjeux et les perspectives de la coopération internationale, qui déterminent également l'orientation donnée à la recherche financée par l'APD.

Une interdépendance accrue – Opportunités et risques

Si elle offre bon nombre d'opportunités, la mondialisation des connaissances, de la production, du commerce, des flux financiers, des services, de l'information et de la culture présente également des risques et représente un certain nombre d'enjeux en termes de coopération internationale.

Les pays en pleine expansion économique comme la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et l'Indonésie pèsent de plus en plus lourd dans les orientations des politiques internationales économique, financière, énergétique, environnementale et climatique, mais aussi dans les politiques internationales de sécurité et de développement. Leur croissance spectaculaire a des effets contrastés sur le développement des pays pauvres : accroissement de la demande de matières premières et de denrées alimentaires, concurrence avec la production domestique, mais aussi source d'inspiration pour définir des stratégies de développement prometteuses. Tout l'enjeu pour la communauté internationale consiste à responsabiliser davantage les pays émergents et à les impliquer dans la prise en charge de missions d'envergure mondiale.

Augmentation de la demande de denrées alimentaires, d'énergie et de ressources minérales – raréfaction des ressources

L'augmentation, à l'échelle mondiale, de la demande d'énergie et de denrées alimentaires, et l'expansion de modes de consommation non durables, accroissent les tensions qui pèsent sur des ressources naturelles limitées, avec à la clé des phénomènes extrêmement graves : changement climatique, recul de la biodiversité, diminution des surfaces cultivables, dégradation des sols, pollution des eaux douces et surexploitation des mers et des océans.

En Afrique, en Asie et en Amérique latine, des Etats ayant d'importants besoins de ressources, des entreprises multinationales et des investisseurs privés de pays industriels ou émergents s'arrogent des droits sur d'importantes surfaces cultivables via des contrats de vente ou de location de terres arables, expropriant souvent de façon illégale les petits exploitants (« *land grabbing* »).

Les grands groupes industriels exercent eux aussi une influence grandissante sur les pays pauvres. Ils

¹⁰ https://www.eda.admin.ch/deza/de/home/aktivitaeten_projekte/projekte.html

voient en effet dans bon nombre de pays en développement à la fois des réservoirs de ressources naturelles et des débouchés intéressants pour leurs biens de consommation. Imposées efficacement et régulées sur le plan national et mondial, les exportations de matières premières sont susceptibles d'engendrer une croissance économique qui s'étend au-delà des centres urbains et contribue à réduire la pauvreté.

Évolutions environnementales majeures

La progression du réchauffement climatique touche plus particulièrement les pays en développement pauvres, renforçant les constellations de conflit : les épisodes de sécheresse et les problèmes d'approvisionnement en eau menacent la production de denrées alimentaires. L'accès à l'eau potable devient de plus en plus précaire pour des centaines de millions de personnes. Des événements climatiques extrêmes tels que les ouragans et la hausse du niveau des mers et des océans menacent les régions côtières et des villes de plusieurs millions d'habitants.

Couplé à une pollution croissante, le changement climatique constitue un frein au développement durable, surtout dans les pays pauvres. Résultant principalement de l'activité humaine, et notamment des émissions de gaz à effet de serre, il place le monde devant un double défi : (1) s'attaquer à ses causes, (2) comprendre ses effets probables et mettre en œuvre des stratégies appropriées et des mesures d'adaptation à ces effets.

La dégradation des biens publics mondiaux nuit au développement

Selon la définition qui en est donnée, les biens publics mondiaux peuvent englober la santé, l'environnement, la stabilité climatique, la paix, la biodiversité, l'eau, la sécurité alimentaire de même que la stabilité des marchés et la stabilité financière.

Tant qu'aucune solution de remplacement compétitive en termes de prix n'aura été proposée, les énergies fossiles (charbon, pétrole) continueront d'être utilisées et la pollution ne fera que s'aggraver, avec à la clé la destruction des ressources naturelles, l'accélération du changement climatique et la dégradation de la qualité de l'air, menace directe pour la santé.

Dans les années qui viennent, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre sera principalement due aux pays émergents et en développement, qui s'urbanisent à toute allure et dont les besoins en énergie ne cessent d'augmenter : les deux tiers environ des émissions de gaz à effet de serre sont générés par la production d'énergie, et les zones urbaines absorbent près de 80 % des besoins en énergie à l'échelle du globe.

Il faut donc organiser le développement de façon qu'il soit supportable pour l'environnement. Autrement dit, pour agir contre la pauvreté, il faut envisager l'environnement et la préservation des biens publics mondiaux du point de vue du développement. L'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et la production d'énergies propres sont prioritaires. L'Agenda 2030 pour le développement durable constitue à cet égard un ensemble d'objectifs universel.

Fragilité croissante des régions en développement

Ces dernières années, la fragilité de l'État s'est accrue dans les pays pauvres : une part importante de la population nie la légitimité de l'État ; l'État n'est pas en mesure de garantir la sécurité et l'application du droit ; il ne peut ou ne veut pas garantir l'accès de la population aux services fondamentaux. Une structure étatique fragile et une mauvaise gouvernance compromettent la protection et l'application des droits fondamentaux assurant les bases les plus élémentaires de subsistance. Les conflits et les dysfonctionnements des structures étatiques favorisent la propagation de la pauvreté et de la misère.

La coopération internationale contribue à la réduction de la fragilité en traitant les causes et les facteurs des conflits, en soutenant des agendas de réforme politique et sociale à long terme et en promouvant le respect des droits de l'homme.

Agenda 2030 pour le développement durable

Les ODD (voir encadré 1) constituent le nouveau cadre dans lequel relever les défis actuels et futurs auxquels les pays sont confrontés. Ils ont remplacé fin 2015 les Objectifs du millénaire pour le développement. Ils ont une portée universelle et prévoient des mesures spécifiques pour certains pays.

Ces objectifs tiennent compte des dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable. Pour être durable, le développement doit aller de pair avec la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme.

Pour s'assurer que la communauté internationale est sur la bonne voie par rapport aux ODD, un mécanisme de suivi et de contrôle efficace s'impose.

3. Thèmes prioritaires de la coopération au développement et de la recherche

3.1. Priorités thématiques

La coopération internationale concentre ses activités sur les thèmes qui correspondent le mieux à ses objectifs stratégiques. La DDC s'implique dans les thématiques suivantes:

- Respect des droits de l'homme
- Emploi et développement économique
- Paix durable, lutte contre les contextes de fragilité et transformation des conflits
- Sécurité alimentaire
- Santé
- Gouvernance, institutions, décentralisation
- Changement climatique, énergie et environnement
- Migration
- Education de base et formation professionnelle
- Protection de la population civile
- Réduction des risques de catastrophe
- Eau

Les thèmes globaux tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, l'eau, la santé et la migration, qui ont pour origine des causes communes transcendant les frontières nationales, appellent à la fois une action conjointe à l'échelle internationale et des mesures au niveau national. Dans le cadre des programmes globaux de la DDC, l'accent est placé sur la gestion de ces défis, gestion à laquelle la Suisse, forte de son savoir-faire et de sa crédibilité, peut apporter une contribution déterminante. L'amélioration des conditions de vie de la population et le renforcement du cadre institutionnel constituent des préoccupations majeures dans tous les champs thématiques cités. Centrales à cet égard, l'égalité des chances entre hommes et femmes et la bonne gouvernance sont considérées comme des thèmes transversaux.

3.2. Axes de recherche

Durant la période 2013–2016, les recherches soutenues par la DDC ont été recentrées sur les défis globaux. La promotion de la recherche se concentre notamment sur les thèmes globaux que sont **le changement climatique et l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, la santé** ainsi que **l'emploi et la prévention des conflits**, qui ont également été désignés comme des priorités en matière de recherche.

Des activités ciblées ayant trait à la recherche et visant à étayer le travail de la centrale et des bureaux de coopération en matière de politiques et de programmes sont en principe également possibles dans d'autres domaines thématiques.

Deux programmes jouent un rôle central pour la promotion de la recherche : le « *Swiss Programme for Research on Global Issues for Development* »

(voir encadré 4) et le *partenariat mondial de recherche agricole* (CGIAR, voir encadré 5).

Six priorités de recherche, à savoir le changement climatique et l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, la santé, l'emploi et la prévention des conflits, sont brièvement présentées ci-après.

Encadré 4 : *Swiss Programme for Research on Global Issues for Development* – programme r4d

Lancé en 2012 à l'initiative de la DDC et du FNS, le programme r4d est un outil de financement d'un genre nouveau. Un budget maximal de 97,6 millions de francs lui est alloué pour toute sa durée de vie, qui court de 2012 à 2022. La DDC y contribue à hauteur de 72 millions de francs, le FNS apportant les 25,6 millions de francs restants.

Le programme r4d reprend en grande partie les priorités figurant à l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le développement durable en constitue explicitement le cadre de référence normatif et conceptuel.

Cinq thèmes désignés par la DDC sont au cœur du programme :

- les causes et les mécanismes de résolution des **conflits sociaux** dans le contexte d'institutions étatiques faibles ;
- l'**emploi** dans le contexte du développement durable ;
- la sécurité alimentaire : systèmes de production agricole et **sécurité alimentaire**;
- l'utilisation durable des **écosystèmes**;
- les systèmes d'approvisionnement et les mécanismes durables de financement dans le **secteur de la santé publique**.

Une nouvelle mise au concours en 2016 inclut le thème «gouvernance des ressources naturelles».

Le FNS se charge de la mise en œuvre opérationnelle du programme. A la DDC, l'accompagnement stratégique du programme est assuré par la division Analyse et politique. L'accompagnement thématique est du ressort des unités d'organisation concernées au sein de la Coopération régionale et de la Coopération globale.

Durant la période 2017–2020, la collaboration entre la DDC et le FNS sera axée sur les projets de recherche relatifs aux modules thématiques existants.

Une évaluation globale indépendante est prévue en 2018.

Informations complémentaires : <http://www.r4d.ch/>



3.2.1. Changement climatique et environnement

Quand bien même les efforts déployés en vue de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre porteraient leurs fruits, il est désormais trop tard pour enrayer le changement climatique. Les pays et les groupes de population les plus pauvres seront frappés de plein fouet par les sécheresses, les inondations, l'élévation du niveau des mers, les canicules urbaines ou la perte de biodiversité qui en résulteront. Les raisons à cela sont géographiques, d'une part, et tiennent d'autre part au bas niveau des revenus, à l'efficacité limitée des institutions publiques et privées, aux carences dans le domaine des infrastructures et à l'étroite dépendance vis-à-vis de secteurs sensibles au climat, en tête desquels l'agriculture.

Dans la plupart des pays en développement, les émissions moyennes par habitant sont faibles. L'extrapolation des tendances observées durant la décennie en cours montre toutefois que, essor de la production économique oblige, c'est dans les pays émergents et en développement que la croissance des émissions de gaz à effet de serre sera la plus forte ces prochaines décennies¹¹. Ces pays sont donc appelés à prendre une part active dans la politique internationale sur le climat et dans la formulation

et la mise en œuvre de solutions globales et locales destinées à atténuer les causes du changement climatique et à s'adapter à ce dernier.

Axes de recherche prioritaires

En ce qui concerne l'atténuation, des questions fondamentales liées à la pollution atmosphérique, à l'accès à l'énergie, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et aux technologies visant à ménager les ressources seront au premier plan.

En ce qui concerne l'adaptation, il s'agira notamment d'acquérir des connaissances au sujet de l'impact sur les cadres de vie et sur les écosystèmes, le but étant de réagir aux conséquences du changement climatique par des stratégies et des mesures appropriées.

A titre complémentaire, la DDC soutient les programmes dans les domaines de l'exploitation agricole et forestière et des écosystèmes de montagne (glaciers, risques naturels, gestion de l'eau) dans les pays en développement.

L'utilisation qui est faite des écosystèmes est dictée par des intérêts politiques, économiques et sociaux, mais aussi de plus en plus par des dynamiques locales voire globales. Dans le cadre du « *Swiss Programme for Research on Global Issues for Development* », le module de recherche « *Utilisation durable* »

¹¹ IPCC 5th Assessment Report :Climate Change 2014 (Working Group 1)

des écosystèmes¹²» étudie divers facteurs influant sur l'utilisation et la protection des écosystèmes et sur l'accès à ces derniers. Étalés sur six ans, les projets de recherche du module « Utilisation durable des écosystèmes » se consacrent (i) aux alternatives visant à rendre plus durable la production d'huile de palme, (ii) à la multiplication des contraintes pesant sur les ressources des écosystèmes du fait de la mondialisation de la société, de la politique et de l'économie et (iii) à la compréhension et à la gestion des espèces ligneuses invasives en Afrique. Les recherches, menées dans plusieurs régions de la planète, permettront d'enrichir, dans les zones concernées mais aussi en Suisse et à l'échelle internationale, le dialogue relatif aux questions qui se posent sur l'utilisation durable des écosystèmes dans l'intérêt de tous les groupes de population.

3.2.2. Agriculture et sécurité alimentaire

Défis

Bien que la plupart d'entre eux disposent d'assez de terres arables, les pays émergents et en développement ne sont souvent pas à même de nourrir leur population de façon suffisante et saine. 925 millions d'individus souffrent de la faim dans le monde ; ils présentent des carences en glucides, en lipides et en protéines (macronutriments). D'après des estimations, un milliard de personnes souffrent par ailleurs de « faim cachée », soit d'une carence en micronutriments tels que vitamines et minéraux, à l'origine de troubles physiques et mentaux. Elles vivent pour la plupart dans des zones rurales, où les petites exploitations agricoles sont majoritaires. En raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et

de la modification des habitudes de consommation, les besoins en aliments sont promis à une forte augmentation. Afin de couvrir ces besoins accrus, les pays en développement vont devoir accroître massivement leur production alimentaire ces quarante prochaines années et réduire considérablement les pertes qui se produisent tout au long de la chaîne de production.

Au vu de la disparition constante de surfaces de production agricole, de la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité et des conséquences imprévisibles du changement climatique, cet objectif sera difficile à atteindre et nécessite donc une mobilisation mondiale.

Axes de recherche prioritaires

La DDC poursuit une approche holistique de la recherche agricole pour le développement et privilégie des systèmes d'innovation intégrés. Cette approche repose sur des partenariats de recherche associant tous les acteurs clés : chercheurs, agriculteurs, services de conseil, organisations non gouvernementales, secteur privé et autorités.

Dans le module de recherche « systèmes de production agricole et sécurité alimentaire » du programme r4d, la recherche met l'accent sur trois thèmes :

- la durabilité des systèmes agroalimentaires, les ressources naturelles et la résilience ;
- l'innovation agricole, le conseil et la mise en œuvre ;
- la gouvernance et les stratégies relatives aux futurs systèmes alimentaires mondiaux.

¹² <http://www.r4d.ch/modules/ecosystems>

Encadré 5: Le CGIAR en bref

La DDC alloue la plus élevée de ses contributions de recherche (15,5 millions de francs par an) à la recherche internationale en matière d'agriculture. Dans le cadre de son engagement multilatéral, la DDC soutient le partenariat mondial de recherche agricole (CGIAR). Celui-ci regroupe 10 000 chercheurs dans 96 pays et dispose d'une infrastructure de recherche sans équivalent et d'un réseau extrêmement dynamique qui en font le partenariat public de recherche le plus important au niveau mondial dans le domaine agricole. Les ressources génétiques conservées dans les banques de semences comptent parmi les plus importantes de la planète.

Le CGIAR appuie les efforts déployés afin de lutter contre la pauvreté et la faim et œuvre en faveur d'une alimentation équilibrée et d'une gestion durable des ressources naturelles. Les quinze centres internationaux de recherche du CGIAR collaborent étroitement avec des organisations partenaires, notamment des instituts nationaux et régionaux, des organisations de la société civile, des unités de recherche et développement et le secteur privé. Organisé en programmes de recherche thématiques financés par le fonds CGIAR, le CGIAR collecte et diffuse du savoir et développe des technologies et des politiques dans le domaine du développement agricole. La Suisse est un membre fondateur du CGIAR, et elle justifie son investissement par la pertinence du travail scientifique accompli par le CGIAR afin de faire face aux défis mondiaux relatifs à la sécurité alimentaire, au changement climatique et à l'eau, trois thèmes également couverts par les programmes globaux de la DDC.

Informations complémentaires : www.cgiar.org



Les travaux de recherche menés pendant six ans dans le cadre des cinq projets de partenariat prendront fin en 2020.

Adossé sur l'Agenda 2030 pour le développement durable, le document *Stratégie et cadre de résultats 2016–2030* décrit la contribution du CGIAR aux objectifs de développement durable (ODD) et définit les priorités de recherche. Les axes principaux sont la réduction de la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'utilisation rationalisée des ressources naturelles et des écosystèmes. Des aspects liés au changement climatique, à l'égalité entre hommes et femmes, à la jeunesse, à la politique et aux institutions, de même que le renforcement des capacités des partenaires nationaux et des groupes cibles, sont intégrés au projet de recherche, car ils sont incontournables pour atteindre les objectifs visés. Le CGIAR se concentre sur huit domaines prioritaires :

- 1) accroître la productivité, la résilience au stress, la valeur nutritionnelle et l'efficacité d'utilisation des ressources via une meilleure *sélection* des cultures, du bétail, des poissons et des arbres ;
- 2) optimiser la plus-value économique, sociale et écologique en appliquant une *approche systémique* dans les régions à forte densité de population ;
- 3) offrir des possibilités de revenus aux femmes,

aux jeunes et aux groupes marginalisés en appliquant une approche de *croissance inclusive* et d'*égalité entre les hommes et les femmes*;

- 4) améliorer la performance des marchés et de l'offre de biens et services publics essentiels et renforcer la résilience des populations pauvres via une *optimisation des politiques* et une *consolidation des institutions*;
- 5) mieux gérer les *ressources naturelles* et les *services écosystémiques* dans les écosystèmes productifs et les régions où il est encore possible de réparer les dégradations causées à l'environnement ;
- 6) améliorer *l'alimentation et la santé* en encourageant la consommation d'aliments variés, sûrs et à forte valeur nutritionnelle et en développant les chaînes de création de valeur intéressantes pour les populations pauvres ;
- 7) promouvoir une *agriculture intelligente sur le plan climatique* en se focalisant sur les options d'adaptation et d'atténuation destinées aux petits exploitants agricoles ;
- 8) entretenir la diversité des végétaux.

Les efforts de recherche seront concentrés sur l'Afrique (50 % des investissements), devant l'Asie

(30 %) et les régions défavorisées d'Amérique latine (20 %).

La hausse durable – en termes écologiques, sociaux et économiques – de la productivité des petits exploitants agricoles est au cœur de la recherche financée par la DDC dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les besoins en la matière se situent principalement dans la définition d'approches technologiques et socio-économiques visant à intensifier les modes de production tout en préservant les ressources naturelles (sol et eau) et la biodiversité. La production agricole présentant de multiples interdépendances avec l'environnement, la protection des écosystèmes ne peut que lui être bénéfique. Parmi les questions qui se posent avec le plus d'acuité figurent l'obtention de services écosystémiques cruciaux pour l'agriculture et leur évaluation du point de vue économique, social et culturel. Autre facteur décisif pour l'accroissement de la productivité, la réduction des pertes avant et après les récoltes par une protection phytosanitaire intégrée et une amélioration du stockage.

La diversification et le renforcement de la production agricole paysanne par des méthodes de réduction des risques et par un accès garanti à la terre constituent également une priorité en matière de recherche. L'amélioration des conditions d'existence passe par un meilleur accès à des intrants de qualité (semences, engrais, connaissances techniques, crédit, assurances), aux ressources naturelles (sol et eau) et aux marchés et par la création de possibilités de revenus ailleurs que dans l'agriculture. D'où la nécessité de mener des recherches sur les structures politiques liées aux petites exploitations agricoles.

3.2.3. Eau

Défis

En 2010, l'ONU a reconnu l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme. Cette *approche fondée sur les droits de l'homme* ouvre la voie à un accès à l'eau pour tous, qui est également indissociable de l'objectif de développement durable relatif à l'eau adopté en septembre 2015 à New York. Cet objectif, à partir duquel sont formulés six cibles, porte non seulement sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais aussi sur la réduction de la pollution des eaux, la rationalisation de l'utilisation de l'eau, la gestion intégrée de l'eau et l'utilité de l'eau pour les écosystèmes.

La pression croissante exercée sur les ressources en eau, par nature limitées, génère une mauvaise utilisation et une surexploitation, des conflits quant à leur répartition et des tensions sociales, et elle complique l'accès des populations pauvres à l'eau. La principale difficulté consiste à équilibrer les différentes utilisations via une gestion intégrée des ressources hydriques tout en garantissant la justice

sociale, l'efficacité économique et la durabilité écologique.

Axes de recherche prioritaires

S'agissant de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, la recherche se consacre en priorité aux progrès techniques, aux solutions innovantes dédiées au traitement de l'eau dans les ménages et à la gestion des matières fécales, des boues d'épuration et des déchets organiques. A cet égard, une attention particulière est portée à l'élaboration de modèles commerciaux durables pour la revalorisation des déchets issus de l'assainissement et pour leur réutilisation dans l'agriculture. La recherche sur le marketing social et sur la modification des comportements fait en outre partie intégrante du programme sur la gestion durable de l'eau potable et de l'assainissement. Seuls des programmes de modification des comportements basés sur des faits scientifiquement prouvés et permettant de mettre en œuvre des programmes de promotion taillés aux mesures de la population locale peuvent garantir que les investissements en matériel seront réellement utilisés par les groupes cibles et exploités de manière hygiénique. Or, l'hygiène restera problématique si les systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'élimination des eaux usées sont négligés. Pour obtenir des améliorations sur ces deux fronts dans les zones rurales, la DDC, en plus de soutenir la recherche appliquée, s'engage fortement en faveur de réseaux œuvrant à la capitalisation et au partage de connaissances.

Vérifier si l'objectif de développement durable est atteint dans le domaine de l'eau suppose l'accès à des données dont la collecte n'est actuellement pas systématique. Les activités de recherche soutenues par la DDC s'attachent par conséquent à mettre au point des méthodes peu coûteuses de collecte des données et des systèmes de suivi efficaces pour les indicateurs concernés.

L'étude et la réduction de l'« empreinte eau » des entreprises et des processus de production constituent une autre priorité en matière de recherche. La notion d'empreinte eau a été instituée dans la norme ISO 14046 en 2014. Elle indique la quantité d'eau claire requise pour la fabrication d'un produit donné.

Dans le cadre de l'objectif supérieur qu'est la gestion intégrée des ressources hydriques, la DDC met l'accent, en termes de recherche, sur les modèles de coopération pour la gestion de bassins hydrographiques transfrontaliers, sur la mise en œuvre d'instruments de financement pour la rémunération des services écosystémiques et sur la conception de méthodes innovantes de collecte et d'évaluation des données hydrométéorologiques.



3.2.4. Santé

Défis

Pour des centaines de millions d'individus dans le monde, l'accès aux soins médicaux de base est très compliqué, voire impossible. L'interdépendance entre santé et développement économique désavantage particulièrement les couches les plus pauvres de la population et creuse les inégalités sociales. Les soins médicaux de base – qui sont un vecteur clé de développement économique et social – jouent un rôle central dans l'amélioration de la justice sociale, la lutte contre les inégalités et la promotion du développement durable.

La santé compte parmi les biens publics mondiaux, et elle influe de façon considérable sur le développement social et économique d'un pays et de sa population. Au sens de la communauté internationale, la santé fait partie des droits inaliénables de tout être humain. Les enjeux majeurs tels que le financement de la santé, la recherche et développement de traitements contre les maladies liées à la pauvreté et les pandémies appellent des réponses harmonisées et coordonnées au niveau international.

Axes de recherche prioritaires

L'opinion prévaut que la recherche sur les questions afférentes à l'efficacité, à la gouvernance, au financement et aux déterminants de la santé mérite d'être encouragée.

Pour l'Afrique, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, des analyses à moyen et long terme s'imposent sur

le financement de la santé, et les modèles innovants sont à favoriser pour sa mise en œuvre. A cet effet, il faut examiner les formes de financement envisageables, et notamment l'introduction de régimes d'assurance maladie et d'autres systèmes de protection sociale de la santé.

L'accès équitable et non discriminatoire aux soins médicaux est également une priorité en matière de recherche. Ce thème recouvre la recherche et développement de médicaments contre les maladies liées à la pauvreté, la mise à disposition de services de qualité pour tous et la participation de la population. Un point litigieux quant à l'accès aux soins médicaux réside dans le droit universel à la santé (*right to health*), alors que les moyens disponibles sont souvent limités. La mise en place d'une offre de services de santé d'un bon rapport coût/efficacité et d'une qualité appropriée, en particulier pour les populations pauvres et défavorisées, représente par conséquent une priorité essentielle en matière de recherche.

Dans la droite ligne des nouveaux objectifs de développement durable, une attention particulière sera dorénavant portée – au-delà des considérations purement médicales – aux déterminants de la santé, tels que l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, l'égalité entre hommes et femmes, la sécurité au travail, le respect des droits fonciers et la sécurité du logement. La recherche multisectorielle et pluridisciplinaire avec accompagnement scientifique occupera à cet égard une place de choix. Le module thématique « santé publique » du programme r4d se concentre sur les systèmes de soins fondés sur les droits de l'homme et sur les mécanismes de

financement durables en matière de santé. Il privilégie les projets de recherche consacrés aux thèmes suivants :

- mécanismes durables de financement et de coordination pour la recherche et développement et accès aux traitements contre les maladies liées à la pauvreté;
- accès non discriminatoire à des soins médicaux de qualité appropriée;
- perfectionnement stratégique des systèmes de protection sociale de la santé (*social health protection*) ;
- prise en considération des déterminants de la santé et promotion d'approches multisectorielles à des fins d'amélioration de la santé publique.

3.2.5. L'emploi dans le contexte du développement durable

Défis

Une croissance économique pourvoyeuse d'emplois et caractérisée par une consommation durable des ressources (économie verte) est une condition sine qua non à la réduction de la pauvreté. La création de revenus et d'emplois est déterminante à cet égard. Ces dix dernières années, le chômage a augmenté de plus de 25 % au niveau mondial, et il touche plus durement les jeunes.

Pas de croissance durable sans marchés performants, que ce soit dans le secteur de l'agriculture,

de l'industrie ou des services et au niveau local, national ou international. La croissance économique relève en grande partie du secteur privé, et ce dernier a donc un rôle décisif à jouer en vue de l'intégration des pays émergents et en développement dans l'économie mondiale.

Une attention particulière sera à l'avenir portée à l'implication des zones rurales, où la pauvreté de revenu reste marquée et où la faible densité de population et le manque d'infrastructures ou leur mauvais état compliquent l'accès aux marchés et aux services. L'un des grands enjeux résidera dans la mise en place de systèmes de marché compétitifs et accessibles aux couches pauvres et marginalisées de la population. Il convient de l'envisager dans le contexte d'une urbanisation croissante, qui rend d'autant plus intéressants les liens entre ville et campagne. Dans certaines régions, il faut par ailleurs mettre davantage l'accent sur la pauvreté urbaine et périurbaine.

Axes de recherche prioritaires

Dans le contexte d'un développement global durable visant à réduire la pauvreté et face à la question de savoir comment générer du travail et des revenus, notamment en zone rurale, les approches systémiques de développement des marchés jouent un rôle central. Les objectifs visés sont un meilleur fonctionnement des marchés et une intégration des populations pauvres au marché du travail qui soit bénéfique à celles-ci.

Le module « emploi dans le contexte du développement durable » du programme r4d met l'accent sur



les thèmes suivants à travers trois projets de partenariat en matière de recherche.

- Effets sur l'emploi de plusieurs instruments de politique de développement
- Féminisation, agro-transformation et emploi en zone rurale
- Commerce et résultats sur le marché de l'emploi des pays en développement

Les projets de recherche prendront fin en 2019/2020 au terme de six années de partenariat.

La collaboration avec le secteur privé (entreprises locales mais aussi, de plus en plus, transnationales) et la prise en compte des conditions cadres sont des facteurs d'importance. Le soutien de la DDC cible en particulier les chaînes de création de valeur dans l'agriculture. Bien que nombre des pays les plus pauvres aient réussi à réduire leur pauvreté grâce à une croissance très dynamique ces dernières années, les populations les plus démunies n'ont guère profité de ce phénomène. C'est pourquoi l'accent sera également mis à l'avenir sur la comparaison et l'analyse d'approches (comme la *croissance inclusive ou au service de la lutte contre la pauvreté*) permettant de faire en sorte qu'une croissance durable bénéficie aussi aux plus démunis.

La mobilisation de ressources supplémentaires pour la coopération au développement, notamment par le recours au secteur privé, constitue également une piste intéressante. S'agissant du nouveau secteur de la microassurance, les études empiriques visant à quantifier l'effet sur les populations pauvres et les méthodes de mesure correspondantes méritent d'être poussées plus avant.

3.2.6. Prévention des conflits et fragilité

Défis

De nombreux pays partenaires de la DDC peuvent être qualifiés de fragiles. Selon la définition de l'OCDE, un Etat est réputé fragile dès lors que son gouvernement et ses institutions ne peuvent ou ne veulent pas assumer les fonctions requises pour lutter contre la pauvreté, promouvoir le développement, protéger la population et respecter les droits de l'homme. Dans la plupart des pays partenaires, la fragilité est plus qu'un problème dû à la faiblesse des structures étatiques. Il s'agit dès lors de combattre les causes réelles de cette fragilité, de rendre l'Etat et la société plus résistants aux crises, de travailler sur des solutions de gestion pacifique des conflits et de faire mieux respecter les droits de l'homme. L'exclusion économique, sociale et politique, notamment des femmes et des filles, les conflits ethniques, l'absence d'état de droit, l'impunité, les abus de

pouvoir et le manque de perspectives sont des vecteurs de fragilité.

La mutation des besoins, des objectifs et des activités des groupes sociaux et des acteurs politiques génère inéluctablement des conflits. La coopération au développement, si elle entend soutenir les changements sociaux et les réformes économiques et apporter plus de liberté aux populations pauvres et défavorisées, doit mener une réflexion constructive sur les conflits d'intérêts, qu'ils soient présents de longue date ou nouvellement créés. Car les violences et les guerres parfois induites par ces conflits sapent les conditions nécessaires à un développement durable et compromettent l'action humanitaire. Pour que les changements sociaux et politiques se déroulent sans heurts, il est essentiel d'adopter une stratégie impliquant tout à la fois une résolution pacifique des conflits, une approche fondée sur les droits de l'homme et des programmes sensibles aux conflits qui tiennent compte des structures et des dynamiques inhérentes aux situations de fragilité et de conflit et intègrent les aspects relevant de la justice et de la sécurité. Une aide extérieure doit alors être apportée, soit par des acteurs étatiques (*approche «whole-of-government»*), soit par des organisations nationales et internationales (*approche «whole-of-system»*), de manière cohérente, coordonnée et complémentaire.

Une paix durable se construit sur des bases économiques, socioculturelles et politiques solides. Les opérations internationales de maintien de la paix sont souvent des interventions ponctuelles de crise et sont planifiées et réalisées en tant que telles. Elles ont montré que la paix ne peut être maintenue durablement par une lutte ponctuelle qui ne s'attaque qu'aux symptômes. La coopération internationale se doit d'œuvrer pour la paix à long terme, ce qui suppose d'identifier les causes des conflits et de créer les structures permettant de gérer pacifiquement les conflits sociaux.

Axes de recherche prioritaires

Dans le domaine de la résistance aux crises et de la gestion des conflits armés, la recherche se penchera plus spécifiquement sur les causes des conflits sociaux surgissant dans un contexte institutionnel instable ainsi que sur les mécanismes permettant de les surmonter. Dans le module de recherche « conflits sociaux » du programme r4d, les trois priorités suivantes ont été fixées :

- rapports de force et conflits ethniques dans les Etats fragiles ;
- examen de la dimension liée au genre dans les conflits sociaux, la violence armée et la promotion de la paix ;



- promotion des efforts visant à surmonter le passé, de la résilience collective et de l'équité dans les processus de transition fragiles.

Les activités de recherche menées dans le cadre des projets de partenariat correspondants trouveront leur conclusion en 2020.

D'autres thèmes relevant de la politique de paix et de sécurité font l'objet des plans directeurs de recherche sur la paix et la sécurité, élaborés sous l'égide du DDPS en collaboration avec les divisions Sécurité humaine et Politique de sécurité de la Direction politique.

3.2.7. Recherche dans le cadre de la coopération avec l'Europe de l'Est

Comme l'a montré une analyse approfondie menée en 2013 en Albanie et en Serbie, la recherche fondamentale et, en particulier, les enseignements issus des sciences sociales sont insuffisamment repris dans les débats et dans la préparation de décisions politiques dans les Balkans occidentaux. De plus, les moyens alloués à la recherche sont très modestes et les méthodes de recherche ne répondent pas toujours aux exigences requises. Les acteurs œuvrant dans la recherche ne travaillent pas assez en réseau. Enfin, les réformes engagées dans les pays des Balkans occidentaux ne s'appuient pas sur les résultats de la recherche. Le nouveau programme de la DDC

intitulé *Performing and Responsive Social Sciences Research Programme (PERFORM)* entend s'attaquer à ces problèmes. PERFORM a été lancé en 2015. Il vise à aider les pays partenaires dans les Balkans occidentaux à assumer seuls, à moyen terme, la définition de leurs orientations en matière de recherche et les financements correspondants.

PERFORM, dont la première phase (2015–2018) est financée à hauteur d'environ 5 millions de francs par la DDC, a pour but de concourir à une meilleure utilisation des capacités de recherche dans les sciences sociales dans les pays des Balkans occidentaux. La mise en réseau de tous les chercheurs en sciences sociales d'un pays, l'orientation de la recherche sur les thèmes importants pour le pays et l'amélioration des conditions cadres et des processus de financement sont primordiales pour le fonctionnement de la recherche sociale et pour des processus de réformes solidement étayés. Le programme est mis en œuvre par un consortium formé par Helvetas Swiss Intercooperation et par l'Université de Fribourg.

4. Financement 2017–2020

La DDC finance la recherche scientifique conformément au mandat qui lui a été assigné. Les moyens qu'elle investit dans la recherche (hormis la contribution à l'élargissement) sont intégralement pris en compte dans le calcul de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse.

La DDC ne dispose pas d'un crédit de recherche spécifique géré de manière centralisée. Sous réserve des effets susceptibles de découler du programme de stabilisation, la DDC estime qu'environ 50 millions de francs sont en moyenne investis chaque année dans la recherche au service du développement. Le mode de versement dans les cycles de projet, notamment dans le cas de programmes et de projets ancrés dans le long terme, pouvant se traduire par des fluctuations importantes d'une année à l'autre, ces 50 millions de francs sont à considérer comme un ordre de grandeur.

Les données relatives aux divers programmes et projets se trouvent dans la banque de données ARAMIS et, surtout, dans la banque de données de projets de la DDC¹³.

¹³ https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/aktivitaeten_projekte/projekte.html

4.1. Conséquences des mesures d'économies prises dans le cadre du CRT 2014

Conformément au message (2012) sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches (CRT) 2014, le Conseil fédéral a décidé, dans le cadre du réexamen des tâches, de fixer des priorités quant à la recherche de l'administration fédérale – c'est-à-dire la recherche appliquée des offices et des départements – dans le but d'alléger le budget.

La DDC fournit une contribution substantielle à l'effort de réduction budgétaire pour les années 2014, 2015 et 2016, cette contribution se montant à 3,56 millions de francs par an.

Le plan financier de la législature 2013-2015 et le message sur la coopération internationale 2013-2016 tiennent compte de la décision du Parlement de porter l'APD à 0,5 % du RNB en 2015. Les fonds que la DDC investit dans la recherche sont compris dans l'APD.

La coupe opérée du fait du réexamen des tâches dans la recherche par secteurs se fait au détriment de l'aide au développement.

5. Acteurs et interfaces clés dans le secteur de la recherche

L'existence d'un pôle de recherche dynamique en Suisse joue un rôle central dans la résolution des problèmes mondiaux et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Grâce à sa capacité d'innovation et à son vaste réseau mondial, la recherche helvétique est en effet à même de favoriser la transition vers un développement durable à l'échelle planétaire.

Il convient d'accroître la visibilité des programmes et projets de recherche suisses de portée nationale et internationale et traitant de thèmes globaux importants et de les rendre exploitables dans l'optique de l'engagement de la Suisse en faveur d'un développement durable.

5.1. Description des principaux acteurs

En Suisse, la DDC travaille surtout avec les partenaires suivants dans le domaine de la recherche :

- universités ;
- écoles polytechniques fédérales (EPF) ;
- hautes écoles spécialisées ;
- Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) ;
- Institut tropical et de santé publique suisse (SwissTPH) ;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ;
- Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) ;
- Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE).

La coopération entre les centres de compétences suisses (écoles polytechniques fédérales, universités, hautes écoles spécialisées, etc.) et leurs partenaires dans les pays en développement, notamment dans le cadre de réseaux, de plates-formes d'échange et de programmes, joue également un rôle non négligeable.

Mentionnons encore le nouveau « *Swiss Universities Development & Cooperation Network* », mis sur pied en collaboration avec la KFPE.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, la coopération internationale en matière de recherche va encore gagner en importance.

5.2. Interfaces avec les institutions de promotion de la recherche

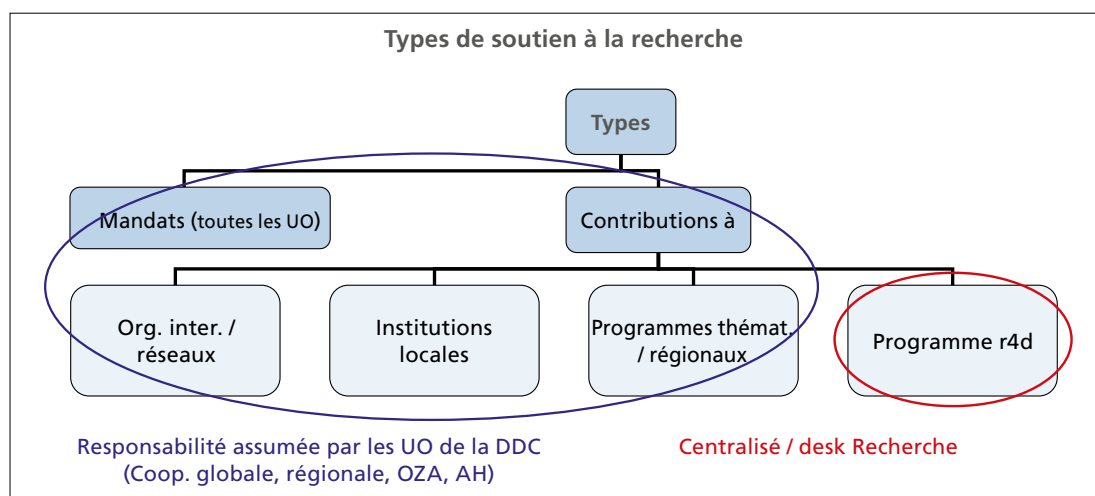
Un partenariat unit la DDC au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Le FNS est, depuis 1990, un partenaire de premier plan en matière de promotion de la recherche dans le domaine de la coopération internationale. Les liens ont été encore resserrés dans le cadre du « *Swiss Programme for Research on Global Issues for Development* ».

La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) encourage l'innovation résultant de la coopération entre les instituts de recherche et les entreprises. A cet effet, elle met l'accent sur la valorisation de la recherche et sur le développement de produits et de services. Au cours de la période 2017–2020, il est prévu d'engager des échanges avec la CTI.

5.3. Interfaces avec les autres offices de la Confédération

Les offices de la Confédération entretiennent un dialogue et des échanges réguliers à plusieurs niveaux. En plus des organes de recherche de l'administration fédérale, les groupes de travail interdépartementaux (IDAG) contribuent à l'échange d'informations et à l'exploitation des synergies entre les départements et les offices. Citons notamment les trois organes suivants : le Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CICDI), le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) et le groupe de travail interdépartemental « Politique internationale FRI ». Seuls le groupe de travail FRI et les organes de recherche de l'administration fédérale s'occupent principalement du thème « recherche et formation ».

6. Organisation et assurance qualité



6.1. Organisation interne

Le desk Recherche de la DDC, rattaché à la division Analyse et politique de la Coopération globale, est responsable de la coordination et de toutes les tâches relevant de la politique et des stratégies de développement dans le domaine de la recherche.

Le desk Recherche assure la gestion centralisée d'environ 20 % du portefeuille de recherche (cf. graphique). Il se charge avant tout de promouvoir les partenariats internationaux se consacrant à la recherche sur des problèmes mondiaux dans les thèmes prioritaires de la coopération internationale suisse. A cette fin, le programme r4d, un nouvel instrument innovant de promotion de la recherche, a été lancé en 2012, conjointement avec le FNS. La division Analyse et politique est en charge du financement et de l'accompagnement stratégique du programme r4d à la DDC. L'accompagnement thématique des projets de recherche approuvés est confié aux unités d'organisation de la Coopération globale et régionale compétentes pour le thème concerné. Il a ainsi été répondu à une préoccupation chère aux yeux de la Direction, mise en évidence par les résultats de l'évaluation indépendante de 2010 sur la recherche.

Les contributions à des organisations ou réseaux internationaux pour soutenir la recherche, les contributions à des programmes portant sur les priorités stratégiques de la DDC, les mandats de recherche et les mandats comportant une composante de recherche se taillent la part du lion (40 millions de francs) dans le portefeuille de recherche. Cette partie du portefeuille est gérée par les diverses unités d'organisation à la centrale et dans les bureaux de coopération. Les différentes unités d'organisation sont responsables pour la gestion et l'assurance qualité de leurs activités liées à la recherche (y compris mises au concours et adjudications, suivi, reporting et diffusion / mise à profit des résultats), pour la coopération avec les instituts de recherche et pour l'évaluation périodique de celle-ci.

Un rôle important échoit par ailleurs aux réseaux thématiques de la DDC. Ils ont pour principale mission d'élaborer et de diffuser les bonnes pratiques relatives à un domaine spécialisé, comme l'eau, le changement climatique et l'environnement, la santé, le travail et le revenu, la formation, l'agriculture, la prévention des conflits et les droits de l'homme. Ils font le lien entre les collaborateurs de la centrale, ceux des bureaux de coopération locaux, les

organisations partenaires et les chercheurs. Chacun d'eux est coordonné et animé par un agent de liaison (« *focal point* »). Les membres du réseau se réunissent tous les ans ou tous les deux ans. Ils communiquent entre eux via des plates-formes électroniques et publient des informations sur Internet.

6.2. Accompagnement scientifique

La Commission consultative de la coopération internationale au développement assiste le Conseil fédéral et les offices fédéraux, notamment la DDC et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), pour les questions ayant trait à la coopération internationale. Siègent en son sein des parlementaires, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, des médias et des milieux scientifiques.

Au vu de la grande variété structurelle et thématique des programmes et des projets comportant une part de recherche, il serait peu judicieux de confier leur accompagnement scientifique à un seul et même organe.

En général, les projets de recherche qui sont mis au concours et réalisés dans le cadre de programmes sont évalués par des experts internationaux, la DDC étant représentée dans les organes de sélection. Ainsi, dans le cas du programme r4d, l'évaluation et l'accompagnement des projets de recherche sélectionnés sont assurés par six organes d'experts internationaux. La DDC est membre à part entière de tous les organes d'experts.

La participation à des organes spécialisés nationaux et internationaux (CGIAR, AGUASAN) et la collaboration avec différents centres de compétences s'avèrent très importantes pour veiller sur la qualité du contenu des projets.

6.3. Assurance qualité

La recherche ne saurait être considérée comme une activité isolée de la coopération internationale. Au contraire : elle fait partie intégrante de tous les efforts visant à trouver des solutions aux problèmes internationaux les plus urgents. La recherche soutenue par l'APD est donc soumise aux mêmes exigences que d'autres activités de la coopération internationale, notamment en matière de poursuite des résultats, d'efficacité et de gestion efficace des moyens.

Il n'existe pas d'instruments ni de procédures internes spécifiques pour les activités liées à la recherche. L'autorisation financière, administrative et opérationnelle des contributions et des mandats de la DDC est octroyée sur la base de la proposition de crédit, qui sert aussi de référence, avec le descriptif du projet et le cadre logique (*logical framework*) ou le cadre de résultat (*results framework*), pour le contrôle et l'évaluation des programmes et des projets de recherche et des projets de développement comportant un élément de recherche. Les programmes de recherche qui, à l'instar du programme r4d, sont mis en œuvre par le FNS sont en outre soumis aux exigences de qualité du FNS.

Le contrôle de la qualité s'effectue dans le cadre du *project cycle management* (PCM), ou du *core contribution management* (CCM) pour ce qui est des contributions structurelles. Le PCM est un système de gestion intégrée et axée sur les résultats dans lequel programmes et projets sont représentés sous forme de cycle. Le CCM a été développé pour permettre de surveiller l'utilisation des contributions structurelles malgré une liberté de manœuvre limitée.

L'observation et la vérification des résultats et de leur utilisation font partie intégrante du PCM dans le cadre du reporting d'efficacité. Des outils de surveillance et d'évaluation sur mesure et des procédures spécifiques sont développés sur la base des

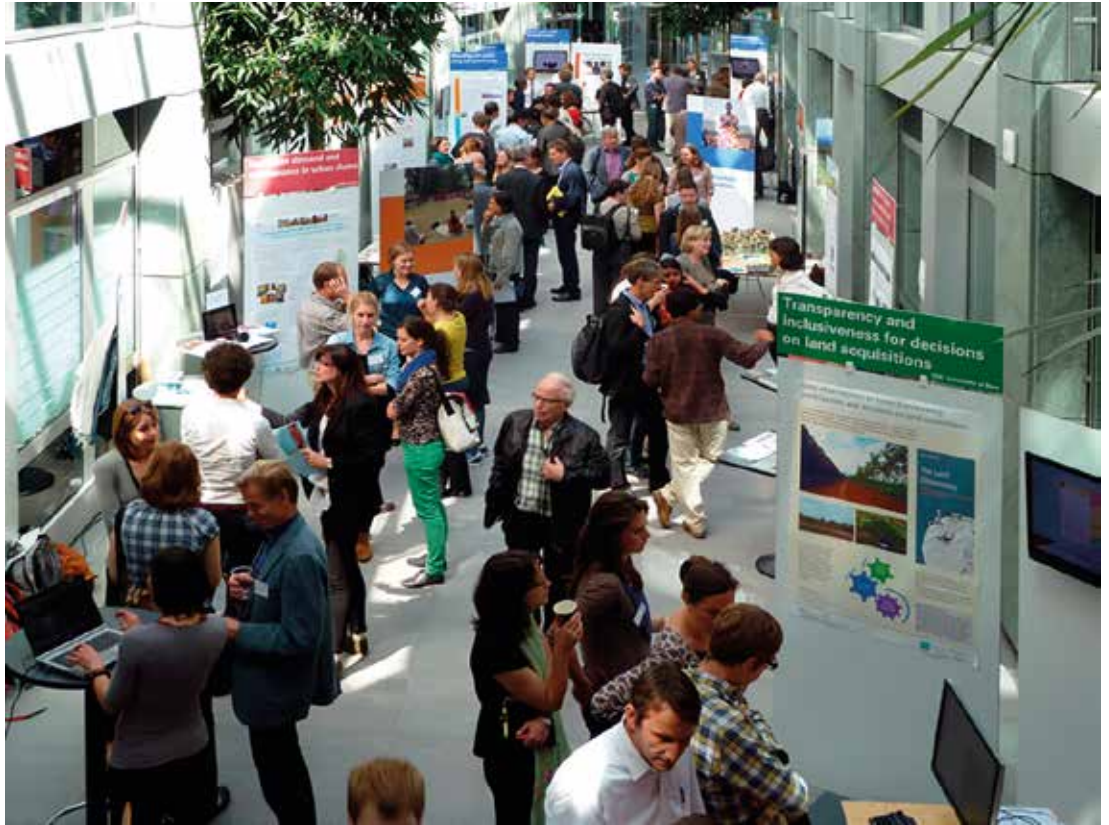


Photo : J.-A. Lys, KFPE (Research Fair à la centrale de la DDC, 2013)

exigences et des instruments de la DDC ainsi que de l'expérience et des moyens du partenaire de recherche, en concertation avec les partenaires.

Les méthodes servant à mesurer l'efficacité de la coopération internationale suisse ont été sensiblement améliorées ces dernières années. Elles s'appuient sur de nouveaux instruments, à l'instar du rapport annuel sur les résultats, qui vérifie l'importance accordée aux résultats dans les stratégies de coopération et les propositions de crédit, ou le rapport annuel sur l'égalité des sexes (*Annual Progress Report on Gender Equality*), qui fait le point sur la mise en œuvre de la politique fixée par la DDC en matière d'égalité hommes-femmes dans les stratégies de coopération, les contributions, les programmes et les projets. Depuis 2008, la DDC publie en outre des rapports relatifs à l'efficacité de la coopération suisse au développement. Consacrés à des thèmes clés, tels que l'eau, l'agriculture, le changement climatique ou la santé, ils ne relaient pas seulement les succès obtenus par la DDC dans le cadre de ses activités, mais présentent aussi les difficultés rencontrées. Les rapports annuels de la DDC / du SECO rendent compte des résultats réalisés. La DDC procède en outre à une centaine d'évaluations annuelles à différents niveaux de l'organisation. Ces évaluations contribuent à l'apprentissage institutionnel, servent d'aides à la prise de décision et permettent de rendre des comptes aux milieux politiques et au grand public.

La DDC distingue trois types d'évaluation : les évaluations externes, qui sont ordonnées par la DDC

et commandées auprès de prestataires externes, les évaluations par pays, qui examinent la mise en œuvre des stratégies de coopération, et les évaluations internes, qui sont confiées aux responsables de la planification et du suivi d'un programme ou d'un projet.

6.4. Transfert de connaissances et de technologies et diffusion du savoir

Les résultats des programmes de recherche subventionnés sont généralement publiés par leurs auteurs via les canaux habituels.

En matière de propriété intellectuelle, la recherche soutenue par l'APD obéit aux règles suivantes : tout produit de la recherche est soumis au principe de l'accès libre et illimité (*open access*), en dehors de tout projet commercial. Tout dépôt de droits de propriété sur un produit de la recherche (marque, design, brevet, etc.) nécessite l'accord préalable de la DDC.

Les expériences et les résultats de recherche sont présentés, débattus et conjointement évalués dans le cadre de congrès, de réunions spécialisées et d'un dialogue ciblé avec les milieux scientifiques. Les échanges sur les thèmes importants du point de vue de la politique de développement seront intensifiés.

La DDC et la KFPE ont organisé en 2013 le premier marché de la recherche, une plate-forme dédiée à l'échange d'expériences entre les acteurs de la coo-

pération internationale et de la recherche. Les chercheurs y ont présenté des résultats de recherche inédits obtenus en collaboration avec leurs partenaires de recherche en Afrique, en Asie et en Amérique latine. En outre, des ateliers se sont penchés sur de nouvelles tendances et sur des défis concernant la coopération internationale.

En règle générale, les partenaires de recherche ont des contacts formels au moins une fois par an avec les divisions compétentes de la centrale ou des bureaux de coopération de la DDC. Ces contacts sont l'occasion pour chacun d'exposer ses attentes, mais aussi de présenter les derniers résultats de recherche, d'en discuter, de les évaluer, de les documenter et de les diffuser.

Les unités concernées peuvent publier les résultats de recherche pertinents pour les activités de la DDC sur les *sharewebs* des réseaux thématiques ou via d'autres instruments jugés adéquats. Ces résultats peuvent également être présentés et débattus dans le cadre de réunions de réseau ou de manifestations internes ou publiques des réseaux.

La division Savoir-apprentissage-culture de la DDC soutient les unités opérationnelles et les réseaux dans leurs démarches liées à l'échange de connaissances.

L'équipe Apprentissage et réseautage, qui dépend de la division Savoir-apprentissage-culture, dispense aide et conseils pour l'organisation de réunions d'échange et de conférences et pour l'ancrage des processus d'apprentissage dans la mise en œuvre des programmes. Dans le cas du programme r4d, il a ainsi été tenu compte du fait que les projets soutenus pouvaient être suivis par les *focal points* des réseaux et que les enseignements tirés des projets pouvaient être relayés dans les réseaux.

Les champs d'action d'Apprentissage et réseautage sont la mise en circulation des connaissances et la conception des processus d'apprentissage lors de la mise en œuvre des programmes. Cela implique surtout de soutenir et d'encourager les espaces d'apprentissage où les intervenants partagent leurs expériences et apprennent les uns des autres.

7. Liste des abréviations

AH	Aide humanitaire
APD	Aide publique au développement
CEE	Coopération avec l'Europe de l'Est
CCM	Core Contribution Management
CD	Coopération au développement
CG	Coopération globale
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CHF	Francs suisses
CI	Coopération internationale
CIDCI	Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux
CR	Coopération régionale
CRP	Programmes de recherche du CGIAR
CRT	Programme de consolidation et de réexamen des tâches
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DP	Direction politique
EPF	Ecole polytechnique fédérale
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FRI	Formation, recherche et innovation
IDAG	Groupe de travail interdépartemental
IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement
KFPE	Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
ONU	Organisation des Nations Unies
PCM	Project Cycle Management
PERFORM	Performing and Responsive Social Sciences
RFPP	Research Fellow Partnership Program
Programme r4d	Swiss Programme for Research on Global Issues for Development
RRPP	Programme de promotion de la recherche régionale
PRN	Pôle de recherche national
SCOPES	Programme de coopération scientifique entre l'Europe de l'Est et la Suisse
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SIEX	Scientific Exchange Programme between the New Member States and Switzerland
Swiss TPH	Institut tropical et de santé publique suisse
UE	Union européenne

8. Appendice

Informations concernant la recherche de l'administration fédérale

Introduction¹⁴

L'administration fédérale lance et soutient la recherche scientifique dont les résultats servent à l'accomplissement de sa mission. La recherche scientifique réalisée dans l'intérêt public est appelée «recherche de l'administration fédérale». En font notamment partie les bases scientifiques pour le développement et l'aménagement de politiques dans différents domaines, pour les travaux d'exécution des prescriptions légales, pour les travaux législatifs ou pour les réponses aux interventions parlementaires et leur exécution. La recherche de l'administration fédérale peut inclure pratiquement tout le spectre de la recherche scientifique, de la recherche fondamentale au développement – par ex. dans le domaine de la mise en place d'installations pilotes ou de démonstration – en passant par la recherche appliquée. Ses bases légales sont claires: outre l'art. 64 de la Constitution fédérale (RS 101), la révision totale du 14 décembre 2012 a fait de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) (RS 420.1) une loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale.

Mis à part son inscription dans la LERI, la recherche de l'administration fédérale se fonde sur des dispositions légales spécifiques et sur des ordonnances correspondantes. Dans ces prescriptions légales, la Confédération a défini des obligations spécifiques en vue de réaliser des travaux de *recherche intramuros* et de *recherche sous contrat* et de financer à l'aide de subventions les établissements, les programmes et les projets de recherche. En outre, certaines obligations concernant des conventions internationales impliquent le recours à la recherche de l'administration fédérale. Celle-ci joue dès lors un rôle important également sur le plan international.

D'une part, les institutions de la Confédération participent aux comités et aux programmes internationaux de recherche – par ex. aux agences internationales de l'énergie, aux programmes européens de recherche tel que ERA-NET. De la sorte, l'intégration des chercheurs suisses dans ces programmes, de même que la coordination et le transfert de savoir s'en trouvent garantis. De l'autre, des contributions sont versées à des organisations internationales et à des programmes (de développement) dans le but de contribuer à la résolution de problèmes planétaires par le biais de la recherche

Une attention particulière porte sur la coordination générale de la recherche de l'administration fédérale. La révision totale de la LERI a conféré un caractère permanent au *Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration*, lequel a pour tâches principales de coordonner la procédure d'élaboration des programmes pluriannuels et d'élaborer des directives sur l'assurance qualité. Ces programmes pluriannuels, dont le présent document, sont élaborés sous la forme de plans directeurs transversaux correspondant à chacun des onze domaines fixés par le Conseil fédéral. Les objectifs principaux sont la coordination des axes de recherche au sein des services de la Confédération et le recours aux interfaces entre les hautes écoles et les institutions d'encouragement de la recherche. L'assurance qualité sert à garantir le respect des principes de la légalité, de l'adéquation, de l'efficacité et de la rentabilité dans la recherche de l'administration fédérale.

Objectifs en matière d'assurance qualité

Le Conseil suisse de la science et de l'innovation (CSSI), auquel a été confiée en 2010 l'évaluation externe de la mise en œuvre des directives en matière d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale, aboutit à la conclusion que celle-ci donne dans l'ensemble satisfaction en matière d'assurance de la qualité et que l'administration fédérale a un grand savoir en

¹⁴ Texte commun pour tous les plans directeurs de recherche rédigé par le SERI.

matière d'utilisation des résultats¹⁵. Les directives «Assurance de la qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale» émises par le Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration ont prouvé leur efficacité dans la pratique. Le comité interdépartemental a tenu compte de diverses mesures lors de la révision de ses directives sur l'assurance de la qualité en 2014¹⁶. Une importance plus grande a été donnée, dans le management de la recherche, au suivi de la recherche en vue d'un traitement et d'une évaluation efficace des résultats. L'utilisation des résultats sera analysée et documentée. En vue de maintenir et de développer la compétence des services de la Confédération, en leur qualité de mandants et d'utilisateurs des résultats de la recherche, la coopération au sein du domaine des hautes écoles a été renforcé.

Conséquences de la mise en œuvre du CRT 2014

Le 24 février 2010, le Conseil fédéral a adopté un train de mesures lié au réexamen des tâches qui touche également la recherche de l'administration fédérale. Une analyse approfondie a été entreprise entre octobre 2010 et mars 2012 sous la responsabilité des offices fédéraux et des départements¹⁷. Fort des résultats des analyses effectuées, le Conseil fédéral a décidé le 8 juin 2012 de réduire en 2014 de 10,6 millions de francs le budget de la recherche de l'administration fédérale. Les établissements fédéraux de recherche, les subventions versées par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) et l'activité de recherche de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) n'ont pas été touchés par ces mesures d'économie.

Définition de la recherche de l'administration fédérale

La recherche lancée et soutenue par l'administration fédérale, couramment appelée «recherche de l'administration fédérale», est la recherche dont les résultats sont soit nécessaires à l'administration fédérale dans l'accomplissement de ses tâches, soit initiés par cette dernière, parce qu'elle est d'intérêt public. La recherche de l'administration fédérale se situe donc à l'interface entre la recherche scientifique et la politique ou la pratique. Il s'agit autant d'une «recherche dans la politique», qui introduit la dimension scientifique et technique dans la discussion politique, que d'une «recherche pour la politique»,

qui sert de base à la formulation des objectifs des différents domaines concernés. La loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) (RS 420.1), en tant que loi-cadre,¹⁸ de même que les dispositions légales spécifiques qui l'accompagnent, confère sa légitimité à la recherche de l'administration fédérale. S'inscrivant dans les stratégies élaborées par les services de la Confédération, elle inclut les mesures suivantes:

- l'exploitation des établissements fédéraux de recherche (*recherche intramuros*);
- les *subventions* versées aux établissements de recherche pour l'exécution de leurs projets et de leurs programmes de recherche;
- la réalisation de ses programmes de recherche propres, notamment en collaboration avec les établissements de recherche, les institutions chargées d'encourager la recherche telles que le Fonds national suisse (FNS), la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) ou d'autres organisations d'encouragement;
- les *subventions* que les services de la Confédération versent aux institutions et organisations internationales pour leurs projets et leurs programmes de recherche;
- l'attribution de *mandats de recherche* (recherche sous contrat).

Ne font pas partie de la recherche de l'administration fédérale les financements alloués par la Confédération aux hautes écoles et aux institutions de recherche du domaine des hautes écoles, les contributions fédérales (subventions) versées au FNS, à la CTI et aux institutions scientifiques mentionnées dans la LERI (académies, infrastructures et établissements de recherche, centres de compétence technologique, etc.) et les contributions au financement structurel des institutions et organisations scientifiques internationales.

Dans la pratique, la recherche de l'administration fédérale repose sur cinq principes que sont la légalité, l'adéquation, l'efficacité, la rentabilité et le respect des normes de qualité scientifiques. Les services de la Confédération qui exécutent eux-mêmes de la recherche, mandatent des tiers ou versent des contributions assument la responsabilité principale pour la recherche de l'administration fédérale.

¹⁵ Rapport final du comité de pilotage Formation, recherche et technologie «Évaluation de la mise en œuvre des directives d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale», avril 2010.

¹⁶ „L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale”, directives du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale, 26 mars 2014.

¹⁷ Rapport final du groupe de travail «Établissements fédéraux de recherche», 7 février 2012.

¹⁸ Révision totale de la LERI du 14 décembre 2012

Mandat légal

Loi-cadre

L'engagement de la Confédération en faveur de la recherche et de l'encouragement de la recherche se fonde sur l'art. 66 Cst. (RS 101), où il est stipulé que la Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation et gère, crée ou reprend des centres de recherche.

La révision totale de la LERI du 14 décembre 2012 a fait de cette loi une loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale: l'administration fédérale est un organe de recherche dans la mesure où elle utilise des moyens fournis par la Confédération pour les activités de recherche et d'innovation (art. 4, let. d). La Confédération encourage la recherche et l'innovation selon la LERI et en vertu de lois spéciales en pratiquant sa propre recherche, notamment en instituant et en gérant des établissements fédéraux de recherche (art. 7, al. 1, let. e). L'art. 16 mentionne les mesures prises dans le cadre de la recherche de l'administration fédérale (voir plus haut) et règle des aspects tels que les conditions de l'acquisition de fonds de tiers. L'art. 17 règle la création d'établissements fédéraux de recherche. La coordination de la recherche de l'administration fédérale est une activité importante constitutive de celle-ci. A cette fin, le Conseil fédéral a institué un comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration, dont la tâche principale est de coordonner l'élaboration des programmes pluriannuels et d'édicter des directives en matière d'assurance de la qualité (art. 42). Les programmes pluriannuels spécifiques à la recherche de l'administration fédérale sont un instrument de coordination et de planification qui prennent la forme de plans directeurs de recherche plurisectoriels, intégrant les priorités thématiques des hautes écoles, les programmes d'encouragement du FNS effectués réalisés sous contrat pour le compte de la Confédération et les activités de la CTI (art. 45).

Bases légales spéciales

En dehors de la LERI, la recherche de l'administration fédérale est visée par plus de 55 dispositions légales spéciales. La Confédération y prescrit des mandats directs de recherche ou des obligations financières, formule des mandats directs d'évaluation, d'enquête ou de vérification que requièrent les travaux scientifiques correspondants. En outre, les travaux de recherche sont précisés dans de nombreuses lois et ordonnances y relatives. Et même là où une base légale explicite fait défaut en matière de mandat de recherche, l'application du droit en vigueur nécessite souvent un savoir spécialisé devant être mis à jour par le biais de la recherche (par ex. lors de l'édiction de directives ou d'ordonnances). De ce fait, les obligations concernant la recherche font souvent partie intégrante du mandat de pres-

tation des offices GMEB (dès 2017, conventions de prestations selon le NMG) ou sont fixées dans des ordonnances sur l'organisation des départements valables pour plusieurs offices ou services.

Obligations découlant d'accords internationaux et de mandats parlementaires

Mis à part les dispositions légales spéciales, plus de 90 traités, conventions ou accords d'adhésion impliquent aussi des obligations en matière de recherche ou d'effort de recherche national dans les domaines concernés. Toutefois, même pour les cas où les accords ne contiennent pas d'obligations explicites concernant la recherche, la recherche contractuelle est essentielle pour certains offices et services fédéraux pour assurer le maintien de contacts nécessaires sur le plan international. De la sorte, la recherche de l'administration fédérale permet des échanges fondés sur des connaissances spécialisées issues des résultats actuels de sa propre recherche scientifique.

Pour sa part, le Parlement demande à l'administration, par voie d'initiatives, de motions, de postulats, d'interpellations ou de questions, de rédiger des projets législatifs et des rapports d'examen et de fournir des renseignements dont le traitement peut nécessiter des activités de recherche de l'administration fédérale.

Coordination de la recherche de l'administration fédérale

Structuration de la recherche de l'administration fédérale en domaines

En vue de garantir une bonne coordination et coopération entre les services de la Confédération, la recherche de l'administration fédérale est répartie entre différents domaines. Le Conseil fédéral détermine les domaines politiques pour lesquels une programmation stratégique des activités de recherche devra être établie (art. 45, al. 3, LERI) dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (art. 46, al. 1, let. d, LERI). Les services fédéraux concernés rédigent à cet effet des plans directeurs de recherche couvrant une période quadriennale, sous la direction d'un service fédéral qui agit en tant que chef de file avec le concours ciblé d'experts externes (en général, une commission ou un groupe de suivi scientifique). Les plans directeurs de recherche sont des documents stratégiques précis et complets. Ils servent de source d'information aux acteurs de la recherche intéressés ou concernés au sein et à l'extérieur de la Confédération et de manière générale aux pouvoirs publics, ils soutiennent la coordination de la recherche et constituent un instrument de planification et de légitimation des activités de recherche de la Confédération. Depuis la période FRI 2004–2007, des plans directeurs de recherche ont

été établis pour les onze domaines politiques suivants: 1. Santé (responsabilité de l'OFSP), 2. Sécurité sociale (OFAS), 3. Environnement (OFEV), 4. Agriculture (OFAG), 5. Energie (OFEN), 6. Aménagement durable du territoire et mobilité (ARE), 7. Développement et coopération (DDC), 8. Politique de sécurité et de paix (armasuisse S+T, OFPP, DFAE/SP), 9. Formation professionnelle (SEFRI), 10. Sport et activité physique (OFSP), 11. Transports et durabilité (OFROU).

Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration

Le Conseil fédéral a institué le Comité de pilotage formation-recherche-technologie (Comité de pilotage FRT) suite à la réorganisation en 1997 du domaine «formation, recherche et technologie». La révision totale de la LERI a permis d'attribuer un mandat légal au comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale (comité interdépartemental).

Tâches: en vertu de la LERI, le comité interdépartemental coordonne les plans directeurs de recherche¹⁹ et élabore les directives en matière d'assurance qualité²⁰. Il assure également la coordination stratégique de la recherche de l'administration fédérale, sert de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques en assurance qualité, relève chaque année le coût de la recherche et le cadre budgétaire de la recherche de l'administration fédérale sous la forme d'une note d'information adressée tous les ans au Conseil fédéral, laquelle contient des informations aussi bien sur les dispositions prises ou envisagées en matière de recherche de l'administration fédérale que sur des évaluations et des activités liées à des interventions parlementaires. Le comité interdépartemental assume des tâches dans la sélection des programmes nationaux de recherche (PNR) et des pôles de recherche nationaux (PRN), assure la coordination entre la recherche de l'administration fédérale et les autres instruments de la recherche orientée et produit des évaluations sur des thèmes prioritaires en lien avec la recherche de l'administration fédérale.

Le pilotage inter-offices et interdépartemental des ressources financières de la recherche de l'administration fédérale n'entre toutefois pas dans le domaine de tâches dévolues au comité interdépartemental. Une recommandation correspondante de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-CN) concernant le pilotage des ressources de la recherche de l'administration fédérale a été rejete

tée par le Conseil fédéral pour la dernière fois en 2006²¹. La responsabilité finale de ce pilotage incombe au Parlement, qui est compétent pour autoriser les divers crédits de recherche spécifiques des offices. La procédure actuelle permet au Parlement d'assumer efficacement ce rôle dans le cadre des décisions budgétaires annuelles.

Composition: le comité interdépartemental est présidé par un membre de la direction du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Font également partie du comité interdépartemental des membres des directions des offices fédéraux pratiquant leur propre recherche et de l'Administration fédérale des finances (AFF), ainsi que des représentants du FNS, de la CTI et du Conseil des EPF.

Groupe de travail et secrétariat du comité interdépartemental

L'élaboration de documents de base, de directives et de rapports sur la recherche de l'administration fédérale et la préparation de séances et de décisions du comité interdépartemental sont la tâche d'un groupe de travail constitué de responsables de la recherche au sein des offices fédéraux concernés. Le groupe de travail est dirigé par le secrétariat du comité interdépartemental qui est rattaché au SEFRI. Le secrétariat, pour sa part, garantit les flux d'informations entre les représentants des offices fédéraux concernés et traite les affaires. Il est responsable du site internet www.ressortforschung.admin.ch qui fournit des informations succinctes sur les priorités de la recherche de l'administration fédérale dans les domaines politiques, présente les plans directeurs actuels de la recherche, indique les liens vers les pages Internet de la recherche des offices fédéraux et documente les bases juridiques de la recherche. Les pages du site Internet contiennent également des fiches thématiques standardisées et mises à jour chaque année par les offices responsables des domaines politiques respectifs. Ces fiches informent le public sur les réussites (*success stories*) de la recherche de l'administration fédérale et sur les ressources financières qui lui sont consacrées.

Banque de données ARAMIS

Le système d'information ARAMIS (www.aramis.admin.ch) contient des informations sur les projets de recherche et les évaluations que la Confédération réalise elle-même ou qu'elle finance. Le système a été introduit en 1997 à la suite de plusieurs interventions parlementaires demandant davantage de transparence et une meilleure coopération dans le domaine de la recherche de l'administration fédérale. Les objectifs et les tâches du système sont décrits dans l'ordonnance relative au système d'information

19 Principes pour l'élaboration des plans directeurs 2017–2020 en matière d'activités de recherche de l'administration fédérale dans les 11 domaines politiques, octobre 2014.

20 L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale. Directives du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale, 26 mars 2014.

21 FF 2007 803 (<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2007/803.pdf>).

ARAMIS sur les projets de recherche et développement de la Confédération (RS 420.31): (1) créer la transparence des flux financiers dans le domaine de la recherche et de l'innovation, (2) coordonner les contenus scientifiques des projets de recherche financés ou réalisés par la Confédération et (3) collecter les données nécessaires aux statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le domaine «Recherche et développement de la Confédération», (4) planifier et piloter les activités dans le domaine de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, (5) soutenir la gestion des projets.

Le système d'information fonctionne comme une simple application de banque de données où sont représentés tous les projets de recherche et l'ensemble des contrôles/évaluations de l'efficacité de l'administration fédérale (projets séparés ou groupés). Un des piliers de l'assurance qualité pour la recherche de l'administration fédérale, ARAMIS est logiquement inscrit dans les directives relatives à l'assurance qualité que le comité interdépartemental a édictées. Afin de soutenir la coordination et la planification de la recherche de l'administration fédérale et de garantir une utilisation efficace des ressources, des informations détaillées sur le type de recherche (recherche intra-muros, mandats de recherche et contributions à la recherche), sur les mandataires et sur les dépenses des offices dans le cadre des plans directeurs de recherche sont produites tous les ans à partir de la base de données ARAMIS à l'intention du Conseil fédéral et du comité de coordination, lesquels sont ainsi informés de l'évolution et de l'affectation des ressources au sein des différents offices, dans la perspective de la planification financière.

Objectifs de niveau supérieur pour la période 2017-2020

Sur la base de la révision totale de la LERI et des recommandations émises dans le cadre de l'évaluation²² de la mise en œuvre de l'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale, le comité interdépartemental poursuit les objectifs prioritaires suivants pendant la période 2017-2020:

- Les plans directeurs de recherche pour les domaines politiques devront mettre en évidence de manière explicite les liens avec les priorités de recherche des hautes écoles, les programmes d'encouragement du FNS et les activités d'encouragement de la CTI. De la sorte, la recherche de l'administration fédérale sera intégrée, dans toute la mesure où cela est matériellement possible ou nécessaire, dans l'encouragement général de la recherche. Les programmes correspondants des institutions d'encouragement de

la recherche ou des hautes écoles devront être davantage mis à profit par la recherche de l'administration fédérale.

- Le Conseil suisse de la science et de l'innovation (CSSI) a identifié un potentiel d'amélioration dans l'interaction entre planification et assurance qualité, où le lien n'est pas encore établi de manière suffisamment systématique. Les plans directeurs de recherche devront donc explicitement faire référence à l'assurance qualité et la concrétiser par des objectifs et actions assignés aux offices fédéraux associés au plan directeur, avec des étapes fixées pour chaque période de planification.
- Le plan directeur d'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale repose sur les trois piliers que sont la gestion de la recherche, l'établissement des rapports et le contrôle et l'évaluation de l'efficacité. La révision des directives sur l'assurance qualité par le comité de coordination interdépartemental a ajouté *l'accompagnement de la recherche* comme composante nouvelle de la gestion de la recherche, en complément de la planification stratégique, de la transparence de la procédure d'appel d'offres, de l'information sur le projet dans ARAMIS et de la publication des résultats de la recherche. L'accompagnement de la recherche a pour double but d'améliorer la qualité de celle-ci par le recours à des méthodes *state-of-the art* et de garantir un traitement et une évaluation efficaces des résultats de la recherche.
- L'utilisation des résultats de la recherche sera analysée conformément aux critères d'une évaluation *ex post* et documentée, dans la mesure du possible, dans les rapports finaux ou les condensés des projets de recherche, voire présentée dans un commentaire séparé des résultats de la recherche. Tous ces documents seront enregistrés dans la banque de données ARAMIS.
- Afin de maintenir et développer la compétence des offices fédéraux en tant que mandants et utilisateurs de la recherche appliquée, il s'agira de faire davantage profiter le personnel de l'administration fédérale des possibilités de compléter sa formation dans le domaine de la recherche des hautes écoles et de développer une forte interaction dans des projets et des structures communes.

²² Rapport final du comité de pilotage-FRT «Évaluation de la mise en œuvre des directives d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale», Avril 2010.

Photos:

Couverture

Flickr/James Cridland (Creative Commons copyright)

Flickr/Ben Piven (Creative Commons copyright)

Picture-alliance/dpa

UN Photo/Martine Perret

FAO/Giulio Napolitano

UN Photo/Eskinder Debebe

Photo p. 18

FAO/Giulio Napolitano

SDC Swiss Agency for Development and Cooperation
energy20.net/Michael Kottmeier

Plant With Purpose

Photo p. 20

SDC Swiss Agency for Development and Cooperation

FAO/Balint Porneczi

FAO/Giulio Napolitano

FAO/Giuseppe Bizzarri

PHOTOPRESS/SECO - Martin Ruetschi

Photo p. 22

UN Photo/Eskinder Debebe

Flickr/US Army Africa (Creative Commons copyright)

UN Photo/G. Pirozzi

UN Photo/Sophia Paris

Photo p. 23

UN Photo/Shareef Sarhan

SDC Swiss Agency for Development and Cooperation

Getty Images/Benjamin Lowy

Picture-alliance/dpa

Photo p. 25

Getty Images/Warrick Page

Getty Images/Marco di Lauro

UN Photo/Martine Perret

Impressum

Edition :

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Direction du développement et de la coopération
3003 Berne
www.ddc.admin.ch

Mise en page :

Mark Manion, Commusication Arts

Commandes :

Information DFAE
Tél.: +41 58 462 44 12
Email: deza@eda.admin.ch

Contact :

Direction du développement et de la coopération
Division Analyse et politique
Freiburgstrasse 130, CH 3003 Berne / Suisse
Tel.: +41 58 462 11 60
Courriel : analyse.politik@eda.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et en anglais et peut être téléchargée sous www.deza.admin.ch/publications.

Berne, 2016